
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ, ÉGALITÉ
FRATERNITÉ

CENT VINGT ET UNIÈME ANNÉE
N° 6231
LUNDI 25 SEPTEMBRE 2017

PARAISSANT
TOUS LES LUNDIS

SOMMAIRE

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE LYON

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Décisions :

- Service archéologique municipal - Diagnostic Fondation Ecam - 9, montée Nicolas de Lange à Lyon 5ème **Page 3672**
- Auditorium-Orchestre National de Lyon - Location d'espace . **Page 3672**
- Bibliothèque Municipale de Lyon - Dons **Page 3672 à 3673**
- Décision d'estimer en justice **Page 3673 à 3674**

Arrêtés municipaux :

- Police du stationnement - Police de la circulation - Arrêté temporaire

n° 2017 C 11481 - Réglementation provisoire de la circulation et du stationnement des véhicules de l'entreprise Fortel : sur le territoire de la Ville de Lyon **Page 3674 à 3675**

- Modification au Règlement Général de la Circulation - Arrêtés permanents..... **Page 3675 à 3676**

- Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons **Page 3676 à 3734**

- Délégation Générale aux Ressources Humaines :

- Arrêtés individuels **Page 3735 à 3738**

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

- Conseil municipal - Séance publique - Avis **Page 3738**

- Direction de la Commande Publique - Avis **Page 3738**

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Service archéologique municipal - Diagnostic Fondation Ecam - 9, montée Nicolas de Lange à Lyon 5ème (Direction des affaires culturelles)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L. 2122-22-5° et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 2015/1496 du Conseil municipal du 28 septembre 2015, transmise en Préfecture le 1er octobre 2015, donnant au titre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au Maire pour « Déterminer les opérations de diagnostics d'archéologie préventive pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la Commune, qui seront menées sur la durée du mandat, et prendre les décisions mentionnées aux articles L 523-4 et L 523-5 du code du patrimoine relatives à ces opérations. »,

Considérant que la délibération susvisée accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions,

Vu l'arrêté du Maire de Lyon en date du 26 août 2016 déléguant à M. Georges Képénékian les compétences en matière culturelle,

Considérant la prescription du service régional de l'archéologie émise le 13 avril 2017

Décide :

Article Premier. - qu'il sera procédé à la conclusion d'une convention entre la Fondation Ecam de Lyon et la Ville de Lyon concernant la réalisation d'un diagnostic archéologique par le service archéologique de la Ville de Lyon sur le terrain situé au 9 montée Nicolas de Lange Lyon 5ème.

Art. 2 – Que M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Que tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification.

Fait à Lyon, le 7 juin 2017

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué,
Georges KÉPÉNÉKIAN*

Auditorium-Orchestre National de Lyon - Location Salon Ravel à Mezzanine (Direction des affaires culturelles)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L. 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° 2014/4 du Conseil municipal du 4 avril 2014 envoyée en Préfecture le 7 avril 2014, donnant au titre de l'article L 2122-22 -5° du Code Général des collectivités territoriales, délégation au Maire pour décider « de la conclusion et révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans »

Vu les délibérations N°2013/5421 du Conseil municipal du 13 mai 2013 et N° 2015/1697 du 17 décembre 2015, approuvant les tarifs de mise à disposition d'espaces à l'Auditorium-Orchestre national de Lyon,

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire d'un tènement immobilier, appelé Auditorium-Orchestre national de Lyon, situé 84 rue de Bonnel référencé comme ensemble immobilier n°36200,

Considérant la demande de Mezzanine, 141 avenue de Wagram 75017 Paris, d'organiser un cocktail d'avant concert pour la soirée de « The Artist /Ciné-concert » dans les locaux de l'Auditorium-Orchestre National de Lyon le mercredi 7 juin 2017,

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions »,

Vu l'arrêté du Maire, en date du 26 août 2016, déléguant à M. Georges Képénékian les compétences en matière de mise à disposition ponctuelle des locaux affectés au secteur culturel.

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la mise à disposition ponctuelle au profit de Mezzanine pour une durée de quatre heures le mercredi 7 juin 2017, des locaux sus désignés, moyennant une redevance de 1 800 € T.T.C. (mille huit cent euros).

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée. Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification.

Fait à Lyon, le 23 juin 2017

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué,
Georges KÉPÉNÉKIAN*

Bibliothèque Municipale de Lyon - Don de M. François Rey (Direction des affaires culturelles)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° 2017/3176 du Conseil municipal du 17 juillet 2017, envoyée en Préfecture le 19 juillet 2017, donnant au titre de l'article L 2122-22 -9° du Code Général des collectivités territoriales, délégation au Maire pour décider d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,

Considérant que la délibération susvisée accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions,

Vu la proposition de don gracieux, faite à la Bibliothèque de la Ville de Lyon en date du 24 juillet 2017, par M. François Rey,

Vu le projet de convention de don entre la Ville de Lyon et M. François Rey,

Vu l'arrêté du Maire de Lyon en date du 20 juillet 2017 déléguant à M. Richard Brumm les compétences en matière d'acceptation des dons et legs à la Ville,

Décide :

Article Premier. - d'accepter le don à titre gracieux de M. François Rey, don grevé ni de conditions ni de charges pour la Ville de Lyon, constitué de documents en lien avec Denis Vasse d'une valeur estimative à 1 190 (mille cent quatre-vingt-dix) euros.

Art. 2. - de signer la présente convention accompagnée en annexe de la liste des documents.

Art. 3 - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée. Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa publication.

Fait à Lyon, le 8 septembre 2017

Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué,
Richard BRUMM

Bibliothèque Municipale de Lyon - Don de Mme Jano Xhenseval (Direction des affaires culturelles)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° 2017/3176 du Conseil municipal du 17 juillet 2017, envoyée en Préfecture le 19 juillet 2017, donnant au titre de l'article L 2122-22 -9° du Code Général des collectivités territoriales, délégation au Maire pour décider d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,

Considérant que la délibération susvisée accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions,

Vu la proposition de don gracieux, faite à la Bibliothèque de la Ville de Lyon en date du 24 juillet 2017, par Mme Jano Xhenseval,

Vu le projet de convention de don entre la Ville de Lyon et Mme Jano Xhenseval,

Vu l'arrêté du Maire de Lyon en date du 20 juillet 2017 déléguant à M. Richard Brumm les compétences en matière d'acceptation des dons et legs à la Ville,

Décide :

Article Premier. - d'accepter le don à titre gracieux de Mme Jano Xhenseval, don grevé ni de conditions ni de charges pour la Ville de Lyon constitué de lettres et d'un dessin de Denis Vasse d'une valeur estimative à 1 650 (mille six cent cinquante) euros.

Art. 2. - de signer la présente convention accompagnée en annexe de la liste des documents.

Art. 3 - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée. Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa publication.

Fait à Lyon, le 8 septembre 2017

Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué,
Richard BRUMM

Bibliothèque Municipale de Lyon - Don de Mme Françoise Muckensturm (Direction des affaires culturelles)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° 2017/3176 du Conseil municipal du 17 juillet 2017, envoyée en Préfecture le 19 juillet 2017, donnant au titre de l'article L 2122-22 -9° du Code Général des collectivités territoriales, délégation au Maire pour décider d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,

Considérant que la délibération susvisée accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions,

Vu la proposition de don gracieux, faite à la Bibliothèque de la Ville de Lyon en date du 24 juillet 2017, par Mme Françoise Muckensturm,

Vu le projet de convention de don entre la Ville de Lyon et Mme Françoise Muckensturm,

Vu l'arrêté du Maire de Lyon en date du 20 juillet 2017 déléguant à M. Richard Brumm les compétences en matière d'acceptation des dons et legs à la Ville,

Décide :

Article Premier. - d'accepter le don à titre gracieux de Mme Françoise Muckensturm, don grevé ni de conditions ni de charges pour la Ville de Lyon constitué de documents en lien avec Denis Vasse d'une valeur estimative à 300 (trois cents) euros.

Art. 2. - de signer la présente convention accompagnée en annexe de la liste des documents.

Art. 3 - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée. Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa publication.

Fait à Lyon, le 8 septembre 2017

Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué,
Richard BRUMM

Décision d'ester en justice - Recours en annulation de M. et Mme G. contre l'arrêté du 14 juin 2017 opposant une décision de sursis à statuer à la demande de permis de démolir n°PD 069 389 17 00021 concernant la démolition d'une maison individuelle sise 17 rue docteur Horand à Lyon 69009 (Direction des affaires juridiques)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2017/3176 du 17 juillet 2017, donnant au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées

contre elle,

Considérant que la délibération susvisée "rappelle que les décisions à prendre ... pourront être signées dans tous les cas par le Maire, l'Adjoint délégué ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans les matières dont relèvent les dites décisions",

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 20 juillet 2017 déléguant à M. Michel Le Faou les compétences en matière de contentieux de l'urbanisme,
Vu la requête n°1705803-2 du 28 juillet 2017 déposée par M. et Mme G., représentés par Maître Nicolas Combaret, avocat.

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon dans l'action intentée par M. et Mme G., représentés par Maître Nicolas Combaret, devant le Tribunal Administratif de Lyon tendant à obtenir :

- L'annulation de l'arrêté du 14 juin 2017 opposant une décision de sursis à statuer à la demande de permis de démolir n°PD 069 389 17 00021 concernant la démolition d'une maison individuelle sise 17 rue docteur Horand à Lyon (69009),

- L'injonction au Maire de Lyon de réexaminer la demande initiale sur le fondement des dispositions d'urbanisme applicables à la date de la décision annulée, en application de l'article L.600-2 du code de l'urbanisme,

- La condamnation de la Ville de Lyon au paiement d'une somme de 2000 € en application des dispositions de l'article L.761-1 du Code de Justice Administrative.

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Fait à Lyon, le 11 septembre 2017

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué,
Michel LE FAOU*

Décision d'ester en justice - Recours de plein contentieux de Mme D.A. aux fins d'indemnisation des préjudices subis suite à sa mutation du 30 mars 2010 (Direction des affaires juridiques)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2017/3176 du 17 juillet 2017, donnant au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle,

Considérant que la délibération susvisée « rappelle que les décisions à prendre ... pourront être signées dans tous les cas par le Maire, l'Adjoint délégué ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans les matières dont relèvent les dites décisions »,

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 20 juillet 2017 déléguant à M. Gérard Claisse les compétences relatives au contentieux en matière de personnel.

Vu la requête n°1704969-8 du 5 juillet 2017 déposée par Mme D.A., représentée par Maître Cécile Calvet-Baridon, avocat.

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon dans l'action intentée par Mme D.A., représentée par Maître Cécile Calvet-Baridon, devant le Tribunal Administratif de Lyon tendant à obtenir :

- La condamnation de la Ville de Lyon au paiement d'une somme de 118 348,29 € en réparation de ses préjudices, outre intérêts de droit à compter du 6 mars 2017, date de réception de sa demande préalable, et capitalisation desdits intérêts,

- La condamnation de la Ville de Lyon au paiement d'une somme de 3000 € en application des dispositions de l'article L.761-1 du Code de Justice Administrative.

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Fait à Lyon, le 12 septembre 2017

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué,
Gérard CLAISSE*

Police du stationnement - Police de la circulation - Commune de Lyon - Arrêté temporaire n° 2017 C 11481 - Réglementation provisoire de la circulation et du stationnement des véhicules de l'entreprise Fortel : sur le territoire de la Ville de Lyon (Direction de la Régulation Urbaine - Service Occupation Temporaire de l'Espace Public)

Le Maire de Lyon,

Le Président de la Métropole de Lyon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.3642-2,

Les articles L.2213-2-2°, L.2213-2-3°, L.2213-3, L.2213-3-1 et L.2213-6 relatifs au pouvoir de police du stationnement du maire,

Les articles L.2213-1, L.2213-2-1°, L.2213-3-2°, L.2213-4 alinéa 1er, L.2213-5, L.2213-6-1 relatifs au pouvoir de police de la circulation du président de la Métropole ;

Vu le Code de la Route ;

Vu le Code de la Voirie Routière ;

Vu le Code Pénal et notamment l'article R.610-5 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu la loi n°96-1236 du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie ;

Vu le Plan des Déplacements Urbains de l'agglomération lyonnaise approuvée en 1997 et révisé en 2005 ;

Vu le Règlement Général de la Circulation du 6 janvier 1999 modifié ;

Vu l'arrêté portant délégation de signature, pour les mesures de police de la circulation à Pierre Abadie, Vice-président délégué à la Voirie ;

Vu l'arrêté portant délégation de signature, pour les mesures de police du stationnement à monsieur Jean-Yves Sécheresse, 3ème Adjoint au Maire de Lyon ;

Vu l'avis de la Métropole de Lyon ;

Vu l'arrêté du Maire n° 2015 C 13688 concernant les horaires de chantiers sur les voies à grandes affluences ;

Vu la demande de l'entreprise Fortel.

Considérant que pour prévenir les accidents, assurer la sécurité des usagers et du personnel, pour permettre d'effectuer des interventions

dans des chambres de réseaux de télécommunication, il y a lieu de réglementer provisoirement la circulation et le stationnement des véhicules d'intervention de l'entreprise Fortel assurant cette mission sur le territoire de la Ville de Lyon.

Arrête :

Article Premier. - A partir du 18 septembre 2017 jusqu'au 31 décembre 2017, le stationnement des véhicules pourra être interdit gênant :

- Dans certaines rues de Lyon, dans la mesure où aucune autre occupation temporaire de l'espace public ne fait l'objet d'un arrêté aux mêmes lieux, dates et horaires.

Cette interdiction de stationner ne devra pas excéder une durée de 48 heures et une longueur de 30 m au droit des chambres de réseaux de télécommunication.

Art. 2. - A partir du 18 septembre 2017 jusqu'au 31 décembre 2017, les véhicules d'intervention de l'entreprise Fortel sont autorisés à stationner et à réduire le nombre de voies de circulation sans l'interrompre.

En dehors des axes à forte affluence prescrits par l'arrêté municipal 2015 C 13688 les interventions devront se faire entre 9 heures et 17 heures.

- Sur les axes à forte affluence, prescrits par l'arrêté municipal n° 2015 C 13688, l'entreprise interviendra entre 22 heures et 6 heures.

Les agents chargés de l'exécution des travaux pour le compte du demandeur devront néanmoins, non obstat le présent arrêté, se conformer aux dispositions du Code de la Route et à toutes injonctions des forces de Police Municipale ou Nationale.

Art. 3. - Toute intervention nécessitant la mise en place d'un chantier d'une durée supérieure à 48 heures devra faire l'objet d'une demande d'arrêté spécifique.

Art. 4. - Lorsque l'intervention se situe dans un couloir réservé aux transports en commun circulant dans le sens inverse de la circulation générale les intervenants devront faire une demande d'arrêté spécifique.

Art. 5. - Lorsque l'intervention se situe dans un couloir réservé aux transports en commun circulant dans le sens de la circulation générale les bus seront autorisés à quitter leur couloir.

Art. 6. - Lorsque l'intervention se situe dans une piste ou une bande réservée aux cyclistes circulant dans le sens inverse de la circulation générale, les intervenants devront faire une demande d'arrêté spécifique.

Art. 7. - Lorsque l'intervention se situe dans une piste ou bande réservée aux cyclistes circulant dans le sens de la circulation générale, les cyclistes seront autorisés à quitter leur piste.

Art. 8. - Toute intervention nécessitant la mise en place d'une circulation alternée devra faire l'objet d'un arrêté spécifique.

Art. 9. - Les interventions seront autorisées sur les voies piétonnes, mais ne devront pas s'y dérouler entre 12 heures et 14 heures.

Art. 10. - En aucun cas, l'accessibilité d'un emplacement réservé aux convoyeurs de fonds, aux taxis, aux véhicules de Police, ou un emplacement dédié à un marché forain aux heures dudit marché ne doit être supprimée. Un arrêté spécifique est nécessaire pour y effectuer des travaux.

Art. 11. - Lorsque les travaux se déroulent à proximité d'une ligne de tramway, toute occupation de la plate-forme dans la limite du Gabarit limite d'obstacle de quelque nature que ce soit est interdite sauf accord écrit de l'exploitant. Les intervenants devront s'assurer qu'ils peuvent le faire sans danger. Un dispositif conique K5a devra être mise en place par l'intervenant à 10 m de part et d'autre du chantier. Ces dernières ne devront pas gêner le passage du tramway mais serviront à attirer l'attention du conducteur. Les cheminements piétons éventuellement mis en place lors du chantier ne devront pas empiéter sur la plate-forme.

Art. 12. - Aucune manipulation d'engins ne sera autorisée dans un rayon de 3 mètres autour des caténaires de tramway ou de trolley bus. Dans le cas contraire une demande de consignation doit être effectuée auprès de l'exploitant.

Art. 13. - Lorsque le stationnement est interdit sur une zone réservée à l'auto-partage, le poseur devra prévenir la société gestionnaire de ces véhicules 3 jours avant le début des travaux.

Art. 14. - Un cheminement pour les piétons de largeur minimum d'1m40 sera maintenu et balisé au droit du chantier.

Art. 15. - la desserte des riverains devra être assurée en permanence ainsi que l'accès éventuel des services de Sécurité, d'incendie et de propreté publique.

Art. 16. - Le présent arrêté ne dispense pas l'intervenant et le Maître d'ouvrage d'effectuer les procédures administratives en vigueur (DICT, DT, autorisation Lyvia etc...)

Art. 17. - Le présent arrêté vaut autorisation de travail de nuit. Cette autorisation de travail de nuit est donnée à titre exceptionnel pour la période définie à l'article 1. L'entreprise chargée des travaux devra prendre toutes les précautions utiles, afin que les nuisances sonores ne troublent pas, dans la mesure du possible, la tranquillité des habitants. Seuls les engins homologués par arrêtés ministériels devront être utilisés.

Art. 18. - la réglementation relative au stationnement sera signalée de façon très apparente par les soins du demandeur, toute intervention devra être signalée à l'Otep ainsi que la bonne mise en place des panneaux, au minimum 3 jours ouvrés de début des travaux.

Art. 19. - la signalisation relative à la circulation sera mise en place de façon très apparente conformément à la législation en vigueur, notamment l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 - 8ème partie : signalisation temporaire) approuvée par l'Arrêté Interministériel du 6 novembre 1992 et modifiée par les textes subséquents par les soins de l'intervenant sous contrôle du Service demandeur.

Les mesures concernant la circulation sont signées par M. Pierre Abadie, Vice-Président délégué à la voirie à la Métropole de Lyon.

Les mesures concernant le stationnement sont signées par M. Jean-Yves Sécheresse, Adjoint au Maire de Lyon.

Modification au Règlement Général de la Circulation - Arrêtés permanents (Délégation Générale au Développement Urbain

- Direction des Déplacements Urbains

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataire	Date d'effet
2017RP33834	Stop cycles à l'intersection du cours Lafayette et de l'entrée charretière du n° 217 cours Lafayette Lyon 3ème (circulation)	A l'intersection du cours Lafayette (3) et de l'entrée charretière du n° 217 cours Lafayette (3), les cycles circulant cours Lafayette (3) sens Est-Ouest sont tenus de marquer l'arrêt à la limite de l'entrée charretière du n° 217 puis de céder le passage aux autres véhicules.	12/9/2017	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2017RP33836	Double sens cyclable autorisé et voie cyclable cours Lafayette, rue Bellecombe jusqu'au boulevard Marius Vivier Merle Lyon 3ème (circulation)	Les prescriptions suivantes s'appliquent cours Lafayette (3), de la rue Bellecombe (3) jusqu'au boulevard Marius Vivier Merle (3). Les cycles sont autorisés à circuler dans le sens contraire de la circulation générale (double sens cyclable). Ce sens de circulation est matérialisé par la mise en place d'une bande cyclable dans le sens contraire à la circulation chaussée Sud, côté Nord réservée exclusivement et obligatoirement aux cycles à deux ou trois roues dans le sens Est/Ouest.	12/9/2017	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataire	Date d'effet
2017RP33838	Limitation de vitesse cours Lafayette (3) chaussée Sud, de la rue Duguesclin jusqu'à la rue Garibaldi Lyon 3ème (circulation)	La vitesse maximale autorisée des véhicules est fixée à 30 km/h cours Lafayette (3) chaussée Sud, de la rue Duguesclin (3) jusqu'à la rue Garibaldi (3).	12/9/2017	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2017RP33702	Voie cyclable avenue Georges Pompidou Lyon 3ème (circulation)	Il est créé une bande cyclable dans le sens de la circulation réservée exclusivement aux cycles à deux ou trois roues avenue Georges Pompidou (3) sur la chaussée Sud, d'un point situé à 20 m à l'Ouest de la rue de Nazareth (3) jusqu'à la rue de Nazareth (3)	12/9/2017	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2017RP33703	Voie cyclable rue de Nazareth Lyon 3ème (circulation)	Il est créée une bande cyclable dans le sens de la circulation réservée exclusivement aux cycles à deux ou trois roues, rue de Nazareth (3), sur le côté Sud, de l'avenue Georges Pompidou (3) jusqu'à la rue de la Cité (3)	12/9/2017	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2017RP33704	Double sens cyclable autorisé rue Claudius Pionchon à Lyon 3ème (circulation)	Les cycles sont autorisés à circuler dans le sens contraire de la circulation générale (double sens cyclable) rue Claudius Pionchon (3), de la rue Sainte- Anne-de- Baraban (3) jusqu'à la rue de Nazareth (3). Ce sens de circulation est matérialisé par la mise en place des pictogrammes.	12/9/2017	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2017RP33705	Cédez le passage cycles à l'intersection de la rue Claudius Pionchon et de la rue de Nazareth Lyon 3ème) (circulation)	A l'intersection de la rue Claudius Pionchon (3) et de la rue de Nazareth (3), les cycles circulant dans le sens Sud/Nord sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.	12/9/2017	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2017RP33706	Limitation de vitesse rue de Nazareth à Lyon 3ème (circulation)	La vitesse maximale autorisée des véhicules est fixée à 30 km/h rue de Nazareth (3) dans sa partie comprise entre un point situé à 30 m de part et d'autre de la rue Claudius Pionchon (3) avec un aménagement de modération de la vitesse de type plateau.	12/9/2017	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2017RP33768	Feux d'intersection à l'intersection de la rue Paul Bert et de la rue Léon Jouhaux à Lyon 3ème (circulation)	La circulation des véhicules et des piétons est réglementée par des feux tricolores circulaires à l'intersection de la rue Paul Bert (3) et de la rue Léon Jouhaux (3). En cas de non fonctionnement des signaux lumineux ou de leur mise en clignotant jaune, les conducteurs circulant rue Léon Jouhaux (3) et abordant cette intersection sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.	12/9/2017	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2017RP33769	Abrogation de circulation rue Paul Bert Lyon 3ème (circulation)	Considérant le réaménagement des voies dans le carrefour à feux, il y a lieu de modifier le Règlement Général de la Circulation comme suit : est abrogé l'arrêté 2009RP06194 du 27/04/2011 portant sur la mesure de feux piéton.	6/9/2017	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO

Le registre des arrêtés est consultable sur simple demande à la Ville de Lyon - Direction des Déplacements Urbains - 198, avenue Jean Jaurès - 69007- Les jours ouvrables de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 h 30.

Tout recours contre lesdits arrêtés doit être formé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à compter de la date de parution du présent Bulletin Municipal Officiel (BMO) de la Ville de Lyon.

Règlementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons (Direction de la Régulation Urbaine - Service Occupation Temporaire de l'Espace Public)

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse	Adresse complémentaire
11423	Monsieur Ouddane Mohamed	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Duquesne	Côté impair , sur 20 m au droit du n°47 au n° 55	Le samedi 30 septembre 2017, de 7h à 14h
11424	Entreprise Transmanutec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage à l'aide d'une grue autoportée	la circulation des piétons sera interdite	Rue Commandant Dubois	trottoir impair, entre le n° 5 et n° 7	Le vendredi 15 septembre 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre le n° 5 et n° 7	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre le n° 5 et n° 7	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse	Adresse complémentaire
11425	Société Lou Rugby	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un match de Rugby	la circulation des véhicules sera interdite à la diligence des services de la Police (sauf TCL 14h)	Allée Pierre de Coubertin	entre l'avenue Jean Jaurès et la rue Jean Bouin	A partir du samedi 16 septembre 2017, 10h, jusqu'au dimanche 17 septembre 2017, 0h
				Avenue Jean Jaurès	au Sud de l'avenue Tony Garnier	
				Rue Jean Bouin		
				Rue Jean Pierre Chevrot		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Marcel Mérieux	côté Est, sur 15 m au Nord de l'avenue Tony Garnier, côté Ouest, sur 15 m au droit du n° 254 et côté Est, sur 20 m au Sud du Nikasi (sauf pour les commerces ambulants)	A partir du samedi 16 septembre 2017, 7h, jusqu'au dimanche 17 septembre 2017, 0h
				Avenue Jean Jaurès	entre l'avenue Tony Garnier et l'allée Pierre de Coubertin	
Rue Jean Bouin	au Sud de l'allée Pierre de Coubertin					
			Allée Pierre de Coubertin	des deux côtés, entre l'avenue Jean Jaurès et la rue Jean Bouin		
11426	La Direction départementale de la sécurité publique du Rhône	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une garde statique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint-Mathieu	sur 10 m au droit du n° 12, sauf pour les véhicules de Police et Militaire	A partir du mercredi 20 septembre 2017 jusqu'au samedi 14 octobre 2017
11427	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'Enedis	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue des Tanneurs	entre la rue du Bourbonnais et la grande rue de Vaise	A partir du mercredi 13 septembre 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite		sur 12 m au Nord de la rue du Bourbonnais	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place du Marché	sur 15 m au droit du n° 3	A partir du vendredi 15 septembre 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
			les véhicules circulant dans le sens Sud/Nord devront marquer l'arrêt de sécurité "Stop"	Rue des Tanneurs	au débouché sur la grande rue de Vaise	A partir du mercredi 13 septembre 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
11428	Direction départementale de la Sécurité Publique du Rhône	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une garde statique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Tilsitt	en amont du n° 12, sur 10 m (sens Nord/Sud) sauf pour les véhicules de Police et Militaire	A partir du mercredi 20 septembre 2017, 16h, jusqu'au samedi 14 octobre 2017, 22h
11429	La Ville de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Conseil municipal	la circulation des véhicules sera interdite	Place de la Comédie		Le lundi 25 septembre 2017, de 13h30 à 21h
11430	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement Enedis	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur le trottoir	Place Carnot	sur 20 m au droit du n° 17	A partir du lundi 18 septembre 2017 jusqu'au vendredi 6 octobre 2017, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du lundi 18 septembre 2017 jusqu'au vendredi 6 octobre 2017, de 7h30 à 16h30

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse	Adresse complémentaire
11431	Entreprise Serfim T.I.C	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de dévoiement d'un réseau Orange pour le compte des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins du chantier	Rue de Gerland	sur le carrefour avec la rue Simon Fryd et la rue Challemel Lacour	A partir du jeudi 14 septembre 2017 jusqu'au vendredi 22 septembre 2017, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
11432	Entreprise Ab Réseaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Paul Montrochet	sur 5 m au droit du n° 5	A partir du jeudi 14 septembre 2017 jusqu'au vendredi 22 septembre 2017, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur trottoir	Cours Charlemagne	côté pair, sur 10 m au droit du n° 130	A partir du jeudi 14 septembre 2017 jusqu'au vendredi 22 septembre 2017, de 7h à 16h30
				Cours Bayard	côté pair, sur 10 m au droit du n° 1 et n° 3	
11433	Entreprise Asten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de trottoir	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard des Belges	des deux côtés de la chaussée, sur 25 m de part et d'autre du n° 65	A partir du lundi 18 septembre 2017 jusqu'au vendredi 29 septembre 2017
				Rue Montgolfier	des deux côtés de la chaussée, partie comprise entre la rue de Créqui et le n° 32	A partir du lundi 18 septembre 2017 jusqu'au vendredi 22 septembre 2017
11434	Entreprise Sade	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de pose de canalisation d'eau	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Victor Lagrange	entre l'avenue Jean Jaurès et le boulevard Yves Farges	A partir du samedi 16 septembre 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
11435	Société Making Prod	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage de téléfilm	la circulation sera interrompue lors des prises de vues	Rue Jeanne Hachette	entre le n° 34 et la rue Général Mouton Duvernet	Le vendredi 29 septembre 2017, de 9h à 15h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des 2 côtés, du n°26 à la rue Général Mouton Duvernet	A partir du jeudi 28 septembre 2017, 20h, jusqu'au vendredi 29 septembre 2017, 16h
			le stationnement des véhicules techniques de la Société de Production sera autorisé	Quai Romain Rolland	sur la promenade sur les emplacements réservés au Marché de la Création	Le vendredi 29 septembre 2017, de 10h à 21h
11436	Entreprise Rtt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de déplacement d'une chambre France Télécom sur chaussée dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Jean Mermoz	sens Ouest/Est, sur 50 m à l'Ouest du boulevard Michelet	A partir du lundi 18 septembre 2017 jusqu'au vendredi 6 octobre 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Boulevard Edmond Michelet	sens Nord/Sud, sur 30 m au Sud de l'avenue Jean Mermoz	
				Avenue Jean Mermoz	sens Ouest/Est, sur 50 m à l'Ouest du boulevard Michelet	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse	Adresse complémentaire
11437	Entreprise Ag Maçonnerie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Massena	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 93	A partir du lundi 18 septembre 2017 jusqu'au dimanche 1 octobre 2017
11438	Entreprise Le Triporteur	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une inauguration	des installations seront autorisées	Quai Saint-Anoine	au droit des n°28 et n° 29	Le jeudi 28 septembre 2017, de 16h à 22h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			Le jeudi 28 septembre 2017, de 15h à 22h
11439	Centre Social et Culturel Pierrette Augier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un forum de rentrée	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Louis Loucheur	entre l'avenue Joannès Masset et le n°28	Le jeudi 28 septembre 2017, de 13h à 21h
11440	Entreprise Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'opérateur de Télécoms Free	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Mulet	entre la rue de la République et la rue Président Edouard Herriot	Le lundi 18 septembre 2017, de 8h à 17h
			le stationnement du véhicule du demandeur sera autorisé		sur la chaussée au droit du n° 4	
11441	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'Enedis	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Impasse Stéphane Coignet	sur 30 m au Nord de l'avenue Viviani	A partir du lundi 18 septembre 2017 jusqu'au vendredi 22 septembre 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Avenue Viviani	sens Est/Ouest, sur 30 m de part et d'autre de l'impasse Coignet	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Impasse Stéphane Coignet	sur 30 m au Nord de l'avenue Viviani	
				Avenue Viviani	côté Nord, sur 15 m de part et d'autre de l'impasse Stéphane Coignet	
11442	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions au moyen d'une grue autoportée	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise au droit du véhicule de levage	Impasse Brachet		Le vendredi 15 septembre 2017, de 8h à 18h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens			
			la circulation des véhicules sera interdite			
11443	Madame Marie Anaïs Limet-Delmotte	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un marché des créateurs	l'installation de 2 consoles en bois sera autorisée sur le trottoir	Rue de Créqui	au droit du n° 273	Le samedi 30 septembre 2017, de 10h à 19h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit du n° 273 sur 15 m	A partir du jeudi 28 septembre 2017, 16h, jusqu'au dimanche 1 octobre 2017, 17h
11444	Entreprise Eifage Energie Infrastructure	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance de l'éclairage public pour le compte de la Ville de Lyon	la circulation des véhicules sera interdite	Montée de Loyasse		Le mardi 19 septembre 2017, de 7h à 16h
le stationnement des véhicules sera interdit gênant						

Lyon

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse	Adresse complémentaire
11445	Entreprise Citinea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera réglée par le personnel de l'Entreprise Citinea sur le trottoir Ouest et Est	Rue Jean Sarrazin	entre le n° 86 et le boulevard des Etats Unis	A partir du lundi 18 septembre 2017 jusqu'au mercredi 20 septembre 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
11446	Entreprise Tln Nettoyage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble avec nacelle	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise au droit du véhicule nacelle	Rue des Tuiliers	trottoir Est, entre la rue Edouard Rochet et la rue Saint-Hippolyte	A partir du lundi 18 septembre 2017 jusqu'au mercredi 20 septembre 2017
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Edouard Rochet	trottoir pair, sur 50 m au droit du n° 18	
				Rue des Tuiliers	côté Est, entre la rue Edouard Rochet et la rue Saint-Hippolyte	
			Rue Edouard Rochet	côté pair, sur 50 m au droit du n° 18		
11447	Entreprise Comte	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint-Bonaventure	côté Nord entre la rue du Président Edouard Herriot et la rue Grôlée	A partir du lundi 18 septembre 2017 jusqu'au vendredi 17 novembre 2017
11448	Entreprise Hôtel du Simplon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un événement à l'hôtel	l'installation d'un piano et un tapis sera autorisée	Rue Duhamel	sur le dépose minute du n°11 et trottoir	A partir du jeudi 28 septembre 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017, de 12h à 19h
11449	Entreprise Somai	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en façade à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Place Pierre Simon Ballanche	au droit du bâtiment Le Clip	Le lundi 18 septembre 2017, de 7h30 à 17h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé			
11450	Entreprise Médiaco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Félix Mangini	trottoir Est, sur 50 m au Nord de la rue Jean Marcuit	Le lundi 18 septembre 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10		sur 50 m au Nord de la rue Jean Marcuit	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté Est, sur 50 m au Nord de la rue Jean Marcuit (sur la zone de livraisons)	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11451	La Ville de Lyon - Direction Mission Santé	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'organisation de petits déjeuners	l'organisation de petits déjeuners sera autorisée	Place Djebraïl Bahadourian		Les jeudi 28 septembre 2017 et mardi 17 octobre 2017, de 8h15 à 11h
11452	Entreprise Sogea Rampa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le stationnement des autocars de l'hôtel Ibis	le stationnement des véhicules sera interdit gênant sauf pour les autocars de l'hôtel Ibis	Rue Desaix	sur l'arrêt de bus côtés Sud à l'Est de la rue du Lac	A partir du lundi 18 septembre 2017 jusqu'au vendredi 3 novembre 2017

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse	Adresse complémentaire
11453	La Société Le Crepi Lyon Rhône	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournoi de pétanque	un tournoi de pétanque sera autorisé	Place des Docks	(Lyon 2e)	Le vendredi 29 septembre 2017, de 14h à 17h
11454	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type KR11	Rue Paul Montrouchet	entre le cours Charlemagne et le pont SNCF	A partir du mercredi 20 septembre 2017 jusqu'au mercredi 27 septembre 2017, de 9h à 11h
11455	Entreprises Eiffage Route - Eiffage Génie Civil - Eiffage Gauthy - B.G.L - Bett	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de créations de massifs et de travaux sur le réseau d'assainissement dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Boulevard Pinel	chaussée Ouest, sens Nord/Sud, entre l'avenue d'Esquirol et la rue Laënnec	A partir du lundi 18 septembre 2017 jusqu'au dimanche 31 décembre 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		chaussée Ouest, sens Nord/Sud, entre l'avenue d'Esquirol et la rue Laënnec	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		côté Ouest, entre la rue Laënnec et le boulevard Rockefeller	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		côté Ouest, entre le boulevard Rockefeller et l'avenue d'Esquirol	
11456	Association Solidarités	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de solidarités fête la rentrée	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Bonald	au droit du n°2 sur 10 m , au droit du n°1 sur 20 m, au droit du n°18 sur 5 m	A partir du vendredi 29 septembre 2017, 12h, jusqu'au samedi 30 septembre 2017, 1h
				Rue Pasteur	au droit du n°42 sur 10 m, au droit du n°27 sur 10 m , au droit du n°47 sur 10 m	
				Rue Montesquieu	au droit du n°16 sur 10 m au droit du n°15 sur 15 m	
				Rue Salomon Reinach	du n° 15 au n°19 sur 30 m	
11457	Entreprise Mancipoz	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau Orange dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur la bande cyclable	Boulevard Ambroise Paré	sens Sud/Nord, sur 100 m au Nord de l'avenue Jean Mermoz	A partir du lundi 18 septembre 2017 jusqu'au vendredi 6 octobre 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Boulevard Edmond Michelet	sens Sud/Nord, sur 100 m au Sud de l'avenue Jean Mermoz	
				Boulevard Ambroise Paré	sur 100 m au Sud de l'avenue Jean Mermoz	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Avenue Jean Mermoz	sur le carrefour avec le boulevard Ambroise Paré et le boulevard Edmond Michelet	
				Boulevard Edmond Michelet	sur 100 m au Sud de l'avenue Jean Mermoz	
			Boulevard Ambroise Paré	sur 100 m au Nord de l'avenue Jean Mermoz		

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse	Adresse complémentaire
11457	Entreprise Mancipoz	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau Orange dans le cadre des travaux du Tramway T6	la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Avenue Jean Mermoz	sur le carrefour avec le boulevard Ambroise Paré et le boulevard Edmond Michelet	A partir du lundi 18 septembre 2017 jusqu'au vendredi 6 octobre 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard Ambroise Paré	côté Est, sur 100 m au Nord de l'avenue Jean Mermoz	
				Boulevard Edmond Michelet	côté Est, sur 100 m au Sud de l'avenue Jean Mermoz	
11458	Entreprise T L N Nettoyage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Rue Gandolière	côté pair, sur 60 m au Nord de l'avenue Georges Pompidou	A partir du mercredi 20 septembre 2017 jusqu'au jeudi 21 septembre 2017, de 5h30 à 15h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Georges Pompidou	au droit de l'immeuble portant le n° 23	
				Rue Gandolière	côté pair, sur 60 m au Nord de l'avenue Georges Pompidou	
11459	Entreprise Dalkia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une chaufferie mobile provisoire sur trottoir	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'Entreprise lors des opérations de levage	Rue de L'Epargne	trottoir Sud, entre la rue Audibert Lavirotte et la rue de l'Eternité	Les lundi 18 septembre 2017 et jeudi 21 septembre 2017, de 9h à 12h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la rue Audibert Lavirotte et la rue de l'Eternité	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
11460	Association des Forains de la vogue des Marrons	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'inauguration de la Vogue et une journée caritative	l'installation d'une tente 10 x 5 sera autorisée	Esplanade du Gros Caillou		Les samedi 30 septembre 2017 et mercredi 4 octobre 2017, de 8h à 21h
11461	Entreprise Somai	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en façade sur corde (périmètre de sécurité)	la circulation des piétons sera interdite	Cours de la Liberté	trottoir Est, entre la rue Paul Bert et la rue Turenne	A partir du lundi 18 septembre 2017 jusqu'au vendredi 15 décembre 2017, de 7h30 à 16h30
				Rue Paul Bert	trottoir Nord, entre la cours de la Liberté et la rue Moncey	
				Place Pierre Simon Ballanche	au droit du bâtiment Le Clip	
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur trottoir	Cours de la Liberté	trottoir Est, entre la rue Paul Bert et la rue Turenne	
				Rue Paul Bert	trottoir Nord, entre la cours de la Liberté et la rue Moncey	
				Place Pierre Simon Ballanche	au droit du bâtiment Le Clip	
le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Paul Bert	côté impair, en face des n° 2 à n° 4	A partir du lundi 18 septembre 2017 jusqu'au vendredi 29 septembre 2017, de 7h30 à 16h30			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse	Adresse complémentaire
11462	Association Montchat en Fête	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un vide-greniers	la circulation des véhicules sera interdite	Cours Docteur Long	de la rue Sainte-Marie à la place Henri (incluse)	Le dimanche 1 octobre 2017, de 7h30 à 20h
				Rue Charles Richard	de la rue Ferdinand Buisson au cours Docteur Long	
				Place du Château	de la rue Louise à la rue Charles Richard	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Eugénie	du cours Docteur Long à la rue Ferdinand Buisson	A partir du samedi 30 septembre 2017, 16h, jusqu'au dimanche 1 octobre 2017, 20h
				Rue Charles Richard	des 2 côtés, de la rue Ferdinand Buisson au cours du Docteur Long	
				Place du Château	des deux côtés, de la rue Louise à la place du Château	
				Cours Docteur Long	de la rue Sainte-Marie à la place Henri (incluse)	
le stationnement des véhicules sera interdit gênant						
11463	Entreprise Eiffage Energie Télécom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'opérateur de Télécoms Orange	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint-Paul	au droit des façades des n° 5 et 11	A partir du mardi 19 septembre 2017 jusqu'au vendredi 22 septembre 2017, de 7h30 à 17h30
11464	Entreprise Ak Sablage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bodin	sur 15 m au droit du n° 5	A partir du mardi 19 septembre 2017 jusqu'au mercredi 20 septembre 2017, 19h
11465	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Challemel Lacour	sens Ouest/Est, sur 30 m au droit du n° 130	A partir du lundi 18 septembre 2017 jusqu'au vendredi 29 septembre 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté pair, sur 20 m de part et d'autre du n° 130	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11466	Entreprise Colas Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Paul Bert	sens Est/Ouest, entre la rue Garibaldi et la rue André Phillip	A partir du lundi 18 septembre 2017 jusqu'au vendredi 6 octobre 2017, de 9h à 16h
				Rue Etienne Dolet	sens Ouest/Est, entre la rue André Phillip et la rue Garibaldi	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Paul Bert	des deux côtés, sur 40 m à l'Ouest de la rue Garibaldi	A partir du lundi 18 septembre 2017 jusqu'au vendredi 6 octobre 2017
				Rue Etienne Dolet	des deux côtés, sur 40 m à l'Ouest de la rue Garibaldi	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse	Adresse complémentaire
11467	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Domer	entre la rue Brigadier Voituret et la rue de la Madeleine	A partir du lundi 18 septembre 2017 jusqu'au vendredi 6 octobre 2017
			la piste cyclable sera interdite		sens Est/Ouest, entre la rue Brigadier Voituret et la rue de la Madeleine	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre la rue Brigadier Voituret et la rue de la Madeleine	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Brigadier Voituret et la rue de la Madeleine	
			une déviation de la piste cyclable sera mise en place par l'Entreprise Perrier TP en empruntant les rues	Rue de la Madeleine - Rue Saint-Lazare		
11468	Entreprise Intervalles	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une opération promotionnelle Cofidis	des animations seront autorisées ainsi que l'accès et le stationnement d'un bus	Place Antonin Jutard	(montage dès 9h)	Le samedi 30 septembre 2017, de 11h à 20h
11469	Entreprise Blanc Gilbert	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ney	sur 4 m au droit de l'immeuble situé au n° 74	A partir du mardi 19 septembre 2017 jusqu'au lundi 2 octobre 2017
11470	Entreprise John Mintz	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jules Brunard	côté pair, sur 10 m au droit du n° 20	A partir du lundi 18 septembre 2017 jusqu'au lundi 25 septembre 2017
11471	Entreprise Solair	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Jean Moulin	sur 10 m au droit du n° 24	Le mardi 19 septembre 2017
11472	Entreprise Maisons Axial Sas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons sera interdite	Rue Laurent Carle	trottoir Ouest, entre le n° 6 et l'avenue Paul Santy	A partir du mardi 19 septembre 2017 jusqu'au jeudi 19 juillet 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18		entre le n° 1 bis et l'avenue Paul Santy	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre le n° 1 bis et l'avenue Paul Santy	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre le n° 1 bis et l'avenue Paul Santy	
11473	Entreprise Etp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement GRDF	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Waldeck Rousseau	sur 20 m au droit de l'immeuble situé au n° 43	A partir du mercredi 20 septembre 2017 jusqu'au mercredi 4 octobre 2017
11474	Entreprise Carrion Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de remplacement de poteau incendie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Boileau	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 72	A partir du mercredi 20 septembre 2017 jusqu'au vendredi 29 septembre 2017

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse	Adresse complémentaire
11474	Entreprise Carrion Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de remplacement de poteau incendie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Créqui	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 52	A partir du mercredi 20 septembre 2017 jusqu'au vendredi 29 septembre 2017
				Rue Waldeck Rousseau	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 34	
				Quai Général Sarrail	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 6	
11475	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage à l'aide d'une grue auto-portée	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'Entreprise Mltm	Rue de la Claire	trottoir Est, entre le n° 5 et le quai de la Gare d'eau	Le mardi 19 septembre 2017, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sens Ouest/Est, entre la rue de Saint-Cyr et le quai de la Gare d'eau	
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Nord/Sud, entre la rue de Saint-Cyr et le quai de la Gare d'eau	
			la piste cyclable sera interdite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sens Ouest/Est, entre la rue de Saint-Cyr et le quai de la Gare d'eau	
11476	Entreprise Eif-fage Energie Télécom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Orange	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Grande rue de la Guillotière	côté pair, sur 10 m au droit du n° 30 et n° 44	A partir du mardi 19 septembre 2017 jusqu'au vendredi 22 septembre 2017
11477	Entreprise Eif-fage Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Ville de Lyon - Eclairage Public	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue du Président Edouard Herriot	sur 10 m au droit du n° 99	A partir du mercredi 20 septembre 2017 jusqu'au jeudi 21 septembre 2017, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Simon Maupin	entre la rue Président Edouard Herriot et la rue de la République	
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé dans le couloir Bus	Rue du Président Edouard Herriot	sur 10 m au droit du n° 99	
11478	Entreprises Fourneyron Tp - Proef	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Free	la circulation des piétons sera interdite	Rue Maurice Flandin	sur 20 m au droit du n° 25 bis	A partir du mercredi 20 septembre 2017 jusqu'au vendredi 22 septembre 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11479	Entreprise Mancipoz	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Viala	côté pair, en face des n° 29 à n° 37 ter	A partir du mercredi 20 septembre 2017 jusqu'au vendredi 22 septembre 2017, de 7h30 à 16h30
				Avenue Esquirol	côté impair, entre le n° 3 et la rue Viala	
11480	La Fédération nationale des chasseurs alpins et mécanisés	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une cérémonie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place de Fourvière		Le dimanche 1 octobre 2017, de 8h à 12h
11481	Entreprise Fortel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des interventions dans des chambres de réseaux de télécommunications	le stationnement des véhicules pourra être interdit gênant	sur le territoire de la Ville de Lyon	voir l'arrêté permanent n° 2017 C 11481 inséré dans ce BMO page 3674	A partir du lundi 18 septembre 2017 jusqu'au dimanche 31 décembre 2017
11482	Association Maison pour tous - salle des Nancy	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un vide greniers	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Edison	entre la rue Paul Bert et la rue Vendôme	Le dimanche 1 octobre 2017, de 7h à 20h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		entre la rue Paul Bert et la rue Vendôme, des 2 côtés	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse	Adresse complémentaire
11483	Ville de Lyon - Auditorium National de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une manifestation à l'Auditorium	l'accès et le stationnement de 2 foodtruck seront autorisés	Place Charles de Gaulle		Le mardi 3 octobre 2017, de 14h à 23h
11484	Only Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une soirée	des installations seront autorisées	Place des Célestins		A partir du lundi 2 octobre 2017, 10h, jusqu'au mardi 3 octobre 2017, 0h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Gaspard André	sur l'aire de livraison, sur 2 emplacements	
				Rue Charles Dullin	sur l'aire de livraison, au droit du n° 4	
11485	Entreprise Etp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type "KR11"	Rue Joliot Curie	sur 30 m au droit du n° 33, la signalisation lumineuse tricolore permanente sera mise au clignotant Orange pour permettre la bonne gestion d'un alternat provisoire	A partir du mercredi 20 septembre 2017 jusqu'au jeudi 5 octobre 2017, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 10 m au droit du n° 31, en dehors des phases de présence et d'activité de l'Entreprise	A partir du mercredi 20 septembre 2017 jusqu'au jeudi 5 octobre 2017
11486	Groupe Campus	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une opération promotionnelle C Discount	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pasteur	sur 15 m au Nord de la rue de l'Université côté pair	Le mercredi 4 octobre 2017, de 8h à 19h30
11487	Entreprise Citinea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'Entreprise Citinea sur le trottoir Ouest et Est	Rue Jean Sarrazin	entre le n° 87 et le boulevard des Etats Unis	A partir du mercredi 20 septembre 2017 jusqu'au mercredi 27 septembre 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier sauf le week-end			
11488	Entreprise Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau HTA dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Simon Fryd	contre allée Nord, entre l'avenue Jean Jaurès et la rue Georges Gouy	A partir du mercredi 20 septembre 2017 jusqu'au mardi 31 octobre 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
11489	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau pluviale	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue de la Moselle	sur 30 m au droit du n° 32	A partir du mercredi 20 septembre 2017 jusqu'au vendredi 6 octobre 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
					des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au droit du n° 32	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse	Adresse complémentaire
11490	L'Association des Anciens des Cars Philibert	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une manifestation à bord de l'Hermès	l'accès et le stationnement du véhicule Renault Master DJ 527 LG seront autorisés	Quai Claude Bernard	sur le bas port , à hauteur du n° 16	Le dimanche 8 octobre 2017, de 11h à 18h
11491	Entreprise Certa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard des Belges	sur 9 m au droit de l'immeuble situé au n°62	A partir du vendredi 22 septembre 2017 jusqu'au mercredi 18 octobre 2017
11492	Association la Fanfare Piston	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de prestations musicales	une prestation de la fanfare Piston sera autorisée	Place Le Viste		Le samedi 7 octobre 2017, de 16h à 18h
				Place de la République		Le samedi 14 octobre 2017, de 16h à 18h
11493	Entreprise Ncf Démolition	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions (évacuation de gravats)	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Eugène Pons	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 43	Le lundi 25 septembre 2017, de 7h30 à 16h
11494	Entreprise Etp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement GRDF	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard des Belges	sur 20 m au droit de l'immeuble situé au n° 101	A partir du lundi 25 septembre 2017 jusqu'au vendredi 6 octobre 2017
11495	L'Agence Nap, Com	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une Inauguration d'une Maison de la Presse	l'installation de potelets sera autorisée sur le trottoir pour délimiter une zone devant la boutique	Avenue Adolphe Max	au droit du n° 3	Le jeudi 21 septembre 2017, de 18h30 à 21h30
11496	La Ville de Lyon - Direction de l'économie, du commerce et de l'artisanat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'installation et le bon déroulement de la Vogue de la Croix-Rousse	la circulation des véhicules sera interdite	Tunnel Routier Rue Terme		A partir du dimanche 24 septembre 2017, 6h, jusqu'au mardi 14 novembre 2017, 20h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard de la Croix-Rousse	contre-allée Nord, des deux côtés de la chaussée, entre la place de la Croix-Rousse et la rue de la Terrasse	A partir du dimanche 24 septembre 2017, 14h, jusqu'au mardi 14 novembre 2017, 21h
				Rue Chazière	côté Ouest, sur 100 m au Nord de la rue de Bony	A partir du dimanche 24 septembre 2017, 9h, jusqu'au mardi 26 septembre 2017, 17h
				Boulevard de la Croix-Rousse	voie (NLS) entrée à l'Ouest du parking (face à la rue Villemanzy) côté Est	A partir du dimanche 24 septembre 2017, 14h, jusqu'au mardi 14 novembre 2017, 21h
				Place de la Croix-Rousse	sur 5 m, côté place, en face du n° 6 (sauf GIG CIC)	A partir du dimanche 24 septembre 2017, 14h, jusqu'au mardi 14 novembre 2017, 21h
		sur les emplacements en épi situés au Nord et à l'Ouest de la place		A partir du dimanche 24 septembre 2017, 14h, jusqu'au mardi 14 novembre 2017, 21h		

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse	Adresse complémentaire
11496	La Ville de Lyon - Direction de l'économie, du commerce et de l'artisanat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'installation et le bon déroulement de la Vogue de la Croix-Rousse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard de la Croix-Rousse	contre-allée Nord, côté Sud, entre la place des Tapis et la rue Villeneuve	A partir du dimanche 24 septembre 2017, 14h, jusqu'au mardi 14 novembre 2017, 21h
					sur 10 m face à la rue Saint-François d'Assise, les samedis et dimanches	
					chaussée principale, côté Nord et terre-plein Nord, entre la rue Chazière et la rue Philippe de Lassalle, les mardis de 5h à 14h (marché forain)	
					parking situé en face du n° 147	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant sauf pour les Taxis		chaussée principale, voie Nord, entre la chaussée Ouest de la place de la Croix-Rousse et la rue de la Terrasse	A partir du lundi 25 septembre 2017, 5h, jusqu'au mardi 14 novembre 2017, 21h
11497	Entreprise Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise Tarvel	Rue Professeur Morat	trottoir Est, trottoir Ouest, entre le n° 49 et la rue Bataille	A partir du mercredi 20 septembre 2017 jusqu'au vendredi 22 septembre 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins de l'entreprise		entre le n° 49 et la rue Bataille	
11497	Entreprise Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Professeur Morat	entre le n° 49 et la rue Bataille	A partir du mercredi 20 septembre 2017 jusqu'au vendredi 22 septembre 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 49 et la rue Bataille	
11498	Entreprise Technivap	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de ventilation	l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés	Rue Bellière	pour accéder au n° 10	Le lundi 18 septembre 2017, de 14h à 18h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 10 m au droit du n° 10	Le lundi 18 septembre 2017, de 14h à 18h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse	Adresse complémentaire
11499	Entreprise Eiffage Travaux Publics Raa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour la Métropole de Lyon	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Pierre Termier		A partir du jeudi 14 septembre 2017 jusqu'au lundi 25 septembre 2017
				Rue Georges Martin Witkowski	dans les deux sens de circulation	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Pierre Termier		
				Rue Georges Martin Witkowski	dans les deux sens de circulation	
11500	Entreprise Aximum	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place de places PMR pour le compte de la Direction de la Voirie	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Jacqueline Auriol	côté impair, sur 20 m face au n° 18	A partir du lundi 18 septembre 2017 jusqu'au vendredi 22 septembre 2017
				Rue Edouard Nieupert	côté impair, sur 15 m à l'Est de l'avenue Jean Mermoz	
11501	Entreprise Eiffage Energie Télécom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'opérateur de Télécoms Orange	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Place Saint-Paul	sur 10 m au droit de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms situées dans le carrefour avec avec la rue Octavio May	A partir du lundi 18 septembre 2017 jusqu'au samedi 23 septembre 2017, de 1h à 4h
				Rue François Vernay	sur 10 m au droit de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms situées dans le carrefour avec avec la rue Louis Carrand	
11502	Entreprise Dm Services	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise Dm Services	Rue Pasteur	trottoir Ouest, au droit du n° 36	Le lundi 18 septembre 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		au droit du n° 36	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, au droit du n° 36	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse	Adresse complémentaire
11503	Entreprise Eiffage Énergie Télécom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Orange	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Grande Rue de Saint-Rambert	côté pair, sur 10 m au droit du n° 30 et n° 44	A partir du mardi 19 septembre 2017 jusqu'au vendredi 22 septembre 2017
11504	Entreprises Sobeca - Petavit - Carrion	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'eau potable dans le cadre du Tramway T6	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Commandant Pégout	entre la rue Varichon et la rue Professeur Beauvisage	A partir du lundi 18 septembre 2017 jusqu'au vendredi 22 septembre 2017
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m à l'Ouest de la rue Professeur Beauvisage	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au débouché sur la rue Varichon	
			les véhicules circulant dans le sens Est/Ouest devront marquer l'arrêt de sécurité «Stop»			
11505	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue du Plat	sur 15 m, au droit du n° 38	A partir du vendredi 15 septembre 2017 jusqu'au mardi 19 septembre 2017, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 20 m au droit du n° 38	
11506	Entreprises Petavit - Carrion - Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'eau potable sous chaussée dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Claude Violet	entre l'avenue Jean Mermoz et la rue Toussaint Mille	A partir du lundi 18 septembre 2017 jusqu'au jeudi 21 septembre 2017, de 7h à 17h
11506	Entreprises Petavit - Carrion - Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'eau potable sous chaussée dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Claude Violet	entre l'avenue Jean Mermoz et la rue Toussaint Mille	A partir du lundi 18 septembre 2017 jusqu'au jeudi 21 septembre 2017, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Jean Mermoz	côté Sud, entre la rue Michelet et la rue de la Moselle	A partir du lundi 18 septembre 2017 jusqu'au jeudi 21 septembre 2017
				Rue Claude Violet	côté pair, entre l'avenue Jean Mermoz et la rue Toussaint Mille	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse	Adresse complémentaire
11507	La Métropole de Lyon - Direction de l'eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Dubois	entre la rue de Brest et la rue Mercière	A partir du lundi 18 septembre 2017 jusqu'au vendredi 22 septembre 2017, de 9h à 11h
			la circulation des véhicules sera interdite		au débouché sur la rue de Brest	
			les véhicules circulant dans le sens Ouest/Est devront marquer l'arrêt de sécurité Stop obligatoire			
11508	Entreprise Transmanutec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage à l'aide d'une grue auto-portée	la circulation des piétons sera interdite	Rue de la Claire	trottoir Nord, au droit du n° 12	Le lundi 18 septembre 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 50 m au droit du n° 12	
			la piste cyclable sera interdite		sens Ouest/Est, entre la rue Transversale et la rue de Saint-Cyr	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 50 m au droit du n° 12	
11509	Entreprise Coiro Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue de Condé	entre la rue d'Enghein et la rue Vaubecour	A partir du lundi 18 septembre 2017 jusqu'au vendredi 22 septembre 2017
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés, entre la rue d'Enghein et la rue Vaubecour	
11510	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18 en fonction des besoins du chantier	Rue André Bollier	sur 20 m de part et d'autre du n° 95	A partir du mardi 19 septembre 2017 jusqu'au lundi 25 septembre 2017, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse	Adresse complémentaire
11510	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue André Bollier	sur 20 m de part et d'autre du n° 95	A partir du mardi 19 septembre 2017 jusqu'au lundi 25 septembre 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 20 m de part et d'autre du face n° 95	
11511	Entreprise Smmi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance sur antenne à l'aide d'une nacelle élévatrice	la circulation des piétons sera interdite	Avenue Georges Pompidou	côté Sud, sur 40 m à l' Est de la rue Maurice Flandin	Le mercredi 20 septembre 2017, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 40 m à l' Est de la rue Maurice Flandin	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Sud, sur 40 m à l' Est de la rue Maurice Flandin	
11512	Entreprise Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Docteur Crestin		A partir du mercredi 20 septembre 2017 jusqu'au jeudi 28 septembre 2017
				Rue Claude Veyron		
				Rue Crépet		
				Rue Marcel Mérieux		
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Marcel Mérieux		
				Rue Docteur Crestin		

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse	Adresse complémentaire	
11512	Entreprise Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Claude Veyron		A partir du mercredi 20 septembre 2017 jusqu'au jeudi 28 septembre 2017	
				Rue Crépet			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Docteur Crestin	des deux côtés de la chaussée		
				le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Claude Veyron		des deux côtés de la chaussée
					Rue Crépet		des deux côtés de la chaussée
					Rue Marcel Mérieux		des deux côtés de la chaussée
11513	Entreprise Smmi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la maintenance sur antenne à l'aide d'une nacelle élévatrice	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Antoine Charial	sur 50 m au droit du n° 2	Le mercredi 20 septembre 2017, de 8h à 17h	
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		côté impair, sur 30 m en face du n° 2		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 50 m au droit du n° 2		
11514	Entreprise Lou Rugby	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un match de rugby	la circulation des véhicules sera interdite à la diligence des services de la Police (sauf TCL 14h)	Rue Jean Pierre Chevrot		Les vendredi 22 septembre 2017 et dimanche 24 septembre 2017, de 7h à 0h	
				Allée Pierre de Coubertin			entre l'avenue Jean Jaurès et la rue Jean Bouin

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse	Adresse complémentaire
11514	Association Lou Rugby	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un match de rugby	la circulation des véhicules sera interdite à la diligence des services de la Police (sauf TCL 14h)	Avenue Jean Jaurès	au Sud de l'avenue Tony Garnier	Les vendredi 22 septembre 2017 et dimanche 24 septembre 2017, de 7h à 0h
				Rue Jean Bouin	au Sud de l'avenue Tony Garnier	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Marcel Mérieux	côté Est, sur 15 m au Nord de l'avenue Tony Garnier, côté Ouest, sur 15 m au droit du n° 254 et côté Est, sur 20 m au Sud du Ninkasi (sauf pour les commerces ambulants)	Les vendredi 22 septembre 2017 et dimanche 24 septembre 2017, de 7h à 0h
				Avenue Jean Jaurès	entre l'avenue Tony Garnier et l'allée Pierre de Coubertin	
Rue Jean Bouin	au Sud de l'allée Pierre de Coubertin					
11515	Entreprise Inter Nett	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de vitres à l'aide d'une nacelle	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur le trottoir	Quai Docteur Gailleton	trottoir Ouest, au droit du bâtiment de l'Hôtel des Postes	Le jeudi 21 septembre 2017
				Rue de la Charité	trottoir Est, au droit du bâtiment de l'Hôtel des Postes	
				Place Antonin Poncet	trottoir Sud, au droit du bâtiment de l'Hôtel des Postes	
11516	Entreprise Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Franklin	au droit du n° 22	A partir du jeudi 21 septembre 2017 jusqu'au jeudi 28 septembre 2017, de 9h à 16h
					au droit de la rue d'Enghien	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 10 m au droit du n° 20	A partir du jeudi 21 septembre 2017 jusqu'au jeudi 28 septembre 2017, de 7h30 à 16h30

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse	Adresse complémentaire
11517	Entreprise Legros Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau Criter sous chaussée	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Villon	côté pair, entre les n° 100 et n° 106	A partir du mercredi 20 septembre 2017 jusqu'au vendredi 6 octobre 2017
				Rue Paul Caze-neuve	côté pair, entre l'avenue Berthelot et le n° 22	
11518	Entreprise Suez	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Garibaldi	côté pair, sur 15 m au droit du n° 288	Le jeudi 21 septembre 2017, de 7h30 à 16h30
11519	Entreprise Blb	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des piétons sera interdite	Rue Victor Lagrange	trottoir Nord, sur 20 m de part et d'autre du n° 3	A partir du mardi 19 septembre 2017 jusqu'au jeudi 19 octobre 2017
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		sur 20 m de part et d'autre du n° 3	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté impair, sur 20 m de part et d'autre du n° 3	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11520	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Route de Vienne	sur 30 m au droit du n° 23	A partir du mercredi 20 septembre 2017 jusqu'au vendredi 29 septembre 2017, de 7h à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au droit du n° 23	A partir du mercredi 20 septembre 2017 jusqu'au vendredi 29 septembre 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11521	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Route de Vienne	sur 30 m de part et d'autre de la rue Joséphine Baker	A partir du mercredi 20 septembre 2017 jusqu'au vendredi 29 septembre 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m de part et d'autre de la rue Joséphine Baker	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse	Adresse complémentaire
11522	Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Grande Rue de la Guillotière	sur 50 m au droit du n° 259	A partir du mercredi 20 septembre 2017 jusqu'au mardi 26 septembre 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté impair, sur 50 m au droit du n° 259	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11523	Entreprise Alain Le Ny	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Turbil	sur 15 m, au droit du n° 42	A partir du lundi 18 septembre 2017 jusqu'au dimanche 15 octobre 2017
11524	Entreprise Altead	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de levage à l'aide d'une grue autoportée	la circulation des véhicules sera gérée par le personnel de l'entreprise Altead dans le carrefour suivant	Rue Saint-Maurice	au débouché de l'avenue Berthelot	Le mercredi 20 septembre 2017, de 6h à 8h
			la circulation des véhicules sera interdite		entre l'avenue Berthelot et la rue des Hérideaux	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre l'avenue Berthelot et la rue des Hérideaux	Le mercredi 20 septembre 2017
			le tourne à gauche sera interdit	Avenue Berthelot	sur la rue Saint-Maurice	
11525	Entreprise Chazal Sas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint-Nestor	sur 30 m en face du n° 22	Les jeudi 21 septembre 2017 et vendredi 22 septembre 2017
11526	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une opération de levage à l'aide d'une grue autoportée de type MK 88	la circulation des piétons sera interdite	Rue d'Alsace Lorraine	sur le trottoir situé au droit des n° 13 et n° 15	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse	Adresse complémentaire
11526	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une opération de levage à l'aide d'une grue autoportée de type MK 88	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue d'Alsace Lorraine	de part et d'autre du n° 13	Le vendredi 15 septembre 2017, de 6h à 18h
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Eugénie Brazier et la rue Roger Violi	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Grande rue des Feuillants		
				Rue d'Alsace Lorraine	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Eugénie Brazier et la rue Roger Violi	
11527	Entreprise Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'Enedis	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Saint-Cyr	côté pair, sur 15 m au droit du n° 110	A partir du jeudi 21 septembre 2017 jusqu'au vendredi 29 septembre 2017
11528	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue André Bollier	entre le n° 120 et n° 122	A partir du vendredi 22 septembre 2017 jusqu'au jeudi 28 septembre 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 120 et n° 122	
11529	Entreprise Albertazzi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour la Métropole	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Rue Félix Mangini	entre la rue Plasson et Chaize et la rue des Brasseries	A partir du vendredi 22 septembre 2017 jusqu'au vendredi 29 septembre 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Plasson et Chaize et la rue des Brasseries	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse	Adresse complémentaire
11530	Entreprise Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique THD pour le compte de la Métropole de Lyon	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Germain	entre la rue des Droits de l'Homme et l'avenue de Thiers	A partir du vendredi 15 septembre 2017 jusqu'au samedi 16 septembre 2017, de 0h30 à 5h30
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue de la Viabert	entre la rue Bellecombe et l'avenue de Thiers	
				Rue Germain	entre la rue des Droits de l'Homme et l'avenue de Thiers	
11531	Entreprise Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'Enedis	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sergent Michel Berthet	côté pair, sur 20 m au droit du n° 36	A partir du vendredi 22 septembre 2017 jusqu'au vendredi 29 septembre 2017
11532	Entreprise Misson Plâtrerie Peinture	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ferrandière	côté pair, sur 5 m au droit du n° 6	A partir du lundi 18 septembre 2017 jusqu'au vendredi 29 septembre 2017
11533	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue André Bollier	sur 30 m au droit des n° 120 et n° 122	A partir du vendredi 22 septembre 2017 jusqu'au jeudi 28 septembre 2017, de 7h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au droit des n° 120 et n° 122	A partir du vendredi 22 septembre 2017 jusqu'au jeudi 28 septembre 2017
11534	Entreprise Valla Vincent	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Molière	sur 15 m au droit du n° 71	Le vendredi 22 septembre 2017
11535	Entreprise Foselev Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage à l'aide d'une grue autoportée	la circulation des piétons s'effectuera sur la chaussée, sur un cheminement balisé et sécurisé	Rue de Saint Cyr	sur le parking situé en face du n° 51 Ter	Le vendredi 22 septembre 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse	Adresse complémentaire
11535	Entreprise Foselev Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage à l'aide d'une grue autoportée	la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue de Saint-Cyr	sur le parking situé en face du n° 51 Ter	Le vendredi 22 septembre 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur le parking situé en face du n° 51 Ter	
11536	Entreprise Cholton	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'eau potable	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Rue de Bonnel	trottoir Sud, sur 30 m à l'Est du boulevard Marius Vivier Merle	A partir du jeudi 21 septembre 2017 jusqu'au vendredi 29 septembre 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard Marius Vivier Merle	trottoir Est, sur 30 m au Sud de la rue de Bonnel	
				Rue de Bonnel	vois d'accès au Parking dépose minute, côté Est sur 25 m au Sud de la rue de Bonnel	
11537	Entreprise Bonnefond	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Chariot d'Or	partie comprise entre la Grande rue de la Croix-Rousse et le n° 3	Le vendredi 15 septembre 2017
11538	Entreprise Zinguerie du Rhône	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne et une emprise de chantier	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Cyrano	sur 15 m, au droit du n° 21	A partir du vendredi 22 septembre 2017 jusqu'au dimanche 22 octobre 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 15 m au droit du n° 21	
11539	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Servient	sur 20 m, au droit du n° 4	A partir du vendredi 22 septembre 2017 jusqu'au mercredi 4 octobre 2017, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 20 m au droit du n° 4	A partir du vendredi 22 septembre 2017 jusqu'au mercredi 4 octobre 2017, de 7h30 à 16h30
11540	Entreprise BCCA2	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Fontaine	au droit de l'immeuble situé au n° 6	A partir du lundi 18 septembre 2017 jusqu'au mardi 17 octobre 2017

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse	Adresse complémentaire
11541	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau potable	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard Eugène Deruelle	côté impair, sur 20 m au droit du n° 25	A partir du lundi 23 octobre 2017 jusqu'au vendredi 27 octobre 2017, de 7h30 à 16h30
11542	Entreprise Techni Service Menuiserie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	la nacelle de l'entreprise Techni Service Menuiserie sera autorisée à circuler sur le trottoir le stationnement des véhicules sera interdit gênant un cheminement piétons balisé et sécurisé sera maintenu le long de l'emprise chantier	Rue de Gerland	trottoir Est, au droit du n° 213 côté impair, au droit du n° 213 trottoir Est, au droit du n° 213	Le vendredi 22 septembre 2017
11543	Entreprise Ballada	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue d'Alsace Lorraine	sur 5 m en face du n° 11	A partir du lundi 18 septembre 2017 jusqu'au mercredi 18 octobre 2017
11544	Entreprise Meric	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Dumont	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 20	A partir du mardi 19 septembre 2017 jusqu'au lundi 2 octobre 2017, de 7h à 19h
11545	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur la bande cyclable la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier un cheminement piétons sera maintenu en permanence au droit du chantier.	Avenue Viviani	sens Est/Ouest, sur 40 m de part et d'autre du n° 13 côté impair, sur 40 m de part et d'autre du n° 13 trottoir Nord, sur 40 m de part et d'autre du n° 13	A partir du lundi 25 septembre 2017 jusqu'au vendredi 6 octobre 2017

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse	Adresse complémentaire
11546	Entreprise Sade	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance du réseau d'eau	la circulation des piétons sera interdite	Rue Hippolyte Flandrin	sur le trottoir situé au droit du n° 5, lors de la phase de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du mardi 19 septembre 2017 jusqu'au jeudi 21 septembre 2017, de 8h30 à 16h30
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue de la Martinière et la rue Sergent Blandan, lors de la phase de présence et d'activité de l'entreprise	
11547	Entreprise Barbato	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Grande Rue de la Guillotière	côté impair, sur 12 m au droit du n° 257	A partir du lundi 25 septembre 2017 jusqu'au vendredi 29 septembre 2017
11548	Entreprise Engie Inéo Infracom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Orange	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Marc Bloch	au droit du n° 14	Les lundi 25 septembre 2017 et mardi 26 septembre 2017, de 9h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
11549	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'Enedis sous couvert du Lyvia n° 201710867	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins de l'entreprise	Route de Vienne	au droit du n° 152	A partir du lundi 25 septembre 2017 jusqu'au vendredi 6 octobre 2017, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 15 m au droit du n° 152	A partir du lundi 25 septembre 2017 jusqu'au vendredi 6 octobre 2017
11550	Entreprise Certa Toiture	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pléney	sur 6 m au droit des n° 10 / 12	A partir du mardi 19 septembre 2017 jusqu'au jeudi 19 octobre 2017
11551	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Sébastien Gryphe	au droit du n° 61	A partir du lundi 25 septembre 2017 jusqu'au vendredi 6 octobre 2017, de 7h à 17h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse	Adresse complémentaire
11551	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'Enedis	la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Sébastien Gryphe	au droit du n° 61	A partir du lundi 25 septembre 2017 jusqu'au vendredi 6 octobre 2017, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, au droit du n° 61	A partir du lundi 25 septembre 2017 jusqu'au vendredi 6 octobre 2017
11552	Entreprise Engie Ineo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Président Edouard Herriot	côté pair, entre le n° 70 et le n° 72	A partir du mercredi 27 septembre 2017 jusqu'au vendredi 29 septembre 2017, de 7h30 à 16h30
11553	Engie Ineo Infracom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre câbles Télécom	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de Brest	sur 10 m, au droit du n° 46	A partir du mercredi 27 septembre 2017 jusqu'au vendredi 29 septembre 2017, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé dans le couloir Bus			
11554	Entreprise Engie Ineo Infracom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Orange	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de Brest	entre le n° 44 et le n° 54	A partir du mercredi 27 septembre 2017 jusqu'au vendredi 29 septembre 2017, de 9h à 16h
11555	Entreprise Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux Enedis	l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés	Place de la Baleine	pour accéder au n° 1, du Lundi au Vendredi	A partir du mercredi 20 septembre 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017, de 7h à 19h
					au droit du n° 1	
11556	Entreprise Bvs	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de création d'un réseau de communication pour le compte de la Métropole de Lyon	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de l'Anti-quaille	sur le trottoir situé entre l'accès au n° 1 et 1b, les piétons auront obligation de circuler sur le trottoir opposé	A partir du mercredi 20 septembre 2017 jusqu'au vendredi 22 septembre 2017, de 7h30 à 17h30
				Rue de Trion	sur 10 m de part et d'autre de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms située au droit du n° 8»	
				Rue de l'Anti-quaille	entre l'accès au n° 1 et 1b	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse	Adresse complémentaire
11557	Entreprise MdtP	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise au droit du chantier	Rue Guillaume Paradin	trottoir Nord et trottoir Sud, entre le n° 16 et la rue Laennec, à l'avancée du chantier	A partir du lundi 25 septembre 2017 jusqu'au vendredi 6 octobre 2017
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		entre le n° 16 et la rue Laennec	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre le n° 16 et la rue Laennec	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 16 et la rue Laennec	
11558	Entreprises Sogea Rhône Alpes/ Rampa Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite à deux voies	Boulevard Marius Vivier Merle	sens Sud/Nord, entre la rue Paul Bert et la rue Desaix	A partir du lundi 18 septembre 2017 jusqu'au vendredi 6 octobre 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite à une voie		sens Nord/Sud, entre la rue Paul Bert et la rue Desaix	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Ouest, entre la rue Paul Bert et la rue Desaix	
11559	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Docteur Carrier	sur 20 m au droit du n° 14	A partir du lundi 25 septembre 2017 jusqu'au jeudi 12 octobre 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté pair, sur 20 m au droit du n° 14	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11560	Entreprise Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Cours Charlemagne	entre la rue Casimir Perrier et la rue Dugas Montbel	A partir du lundi 18 septembre 2017, 9h, jusqu'au vendredi 22 septembre 2017, 16h
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		entre la rue Casimir Perrier et la rue Dugas Montbel	A partir du lundi 18 septembre 2017 jusqu'au vendredi 22 septembre 2017

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse	Adresse complémentaire
11561	Entreprise Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'opérateur de Télécoms Free	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Rue de l'Annonciade	sur 20 m au droit de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms situé au droit du n° 16	A partir du mercredi 20 septembre 2017 jusqu'au jeudi 28 septembre 2017, de 9h à 16h
11562	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte Orange	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Place Valmy		A partir du lundi 25 septembre 2017, 22h, jusqu'au mardi 26 septembre 2017, 5h
11563	Entreprise Ab Réseaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'opérateur de Free	le stationnement des véhicules sera interdit gênant le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pierre Dupont Boulevard de la Croix-Rousse	entre le n° 16 et 22, sauf Samedi et Dimanche entre le n° 38 et 56, trottoir compris, sauf samedi et dimanche	A partir du mercredi 20 septembre 2017 jusqu'au mercredi 27 septembre 2017, de 7h à 17h
11564	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de canalisations d'eau	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Trois Pierres	sur 20 m en face du n° 14	A partir du lundi 25 septembre 2017 jusqu'au vendredi 30 mars 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse	Adresse complémentaire
11565	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de canalisations d'eau	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Elie Rochette	entre la rue Marc Bloch et la rue de la Thibaudière	A partir du lundi 25 septembre 2017 jusqu'au dimanche 24 décembre 2017
				Rue Père Chevrier	sur 20 m de part et d'autre de la rue Elie Rochette	
				Rue des Trois Pierres	sur 20 m de part et d'autre de la rue Elie Rochette	
				Rue Grillet		
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Elie Rochette	entre la rue Marc Bloch et la rue de la Thibaudière	
				Rue Père Chevrier	sur 20 m de part et d'autre de la rue Elie Rochette	
Rue des Trois Pierres	sur 20 m de part et d'autre de la rue Elie Rochette					
11565	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de canalisations d'eau	la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Grillet		A partir du lundi 25 septembre 2017 jusqu'au dimanche 24 décembre 2017
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Père Chevrier	des deux côtés de la chaussée, sur 20 m de part et d'autre de la rue Elie Rochette	
				Rue des Trois Pierres	des deux côtés de la chaussée, sur 20 m de part et d'autre de la rue Elie Rochette	
				Rue Grillet	des deux côtés de la chaussée	
				Rue Elie Rochette	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Marc Bloch et la rue de la Thibaudière	
11566	Entreprise Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement Enedis	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Chazière	sur 20 m au droit de l'immeuble situé au n° 47	A partir du mercredi 20 septembre 2017 jusqu'au vendredi 29 septembre 2017

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse	Adresse complémentaire
11567	Entreprise Espace 4	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Gentil	côté pair, sur 10 m en face du n° 11	A partir du lundi 18 septembre 2017 jusqu'au mardi 17 octobre 2017
11568	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Emile Zola	côté impair, sur 10 m au droit du n° 7	A partir du lundi 25 septembre 2017 jusqu'au mardi 24 octobre 2017
11569	Entreprise Engie Inéo Infracom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Orange	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Jean Fabre	sur 8 m, au droit de la place des Jacobins	A partir du lundi 25 septembre 2017 jusqu'au mercredi 27 septembre 2017, de 9h à 16h
				Place des Célestins	sur 8 m, au droit du n° 3	
11570	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Orange	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11»	Rue de Saint-Cyr	de 09h à 16h, de part et d'autre de la rue Louis Bouquet	A partir du lundi 25 septembre 2017 jusqu'au vendredi 6 octobre 2017
11570	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Orange	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11»	Rue Louis Bouquet	entre le n° 14 et la rue Saint-Cyr	A partir du lundi 25 septembre 2017 jusqu'au vendredi 6 octobre 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue de Saint-Cyr	de 09h à 16h, de part et d'autre de la rue Louis Bouquet	
				Rue Louis Bouquet	entre le n° 14 et la rue Saint-Cyr	
11571	Entreprise Sobeca pour le compte de Rte	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre en complément des arrêtés n° 2017C11032 et 2017C11061, pour permettre d'une part de maintenir le flux de circulation des véhicules et d'autre part une mise en sécurité des piétons	la circulation des piétons sera interdite	Quai de la Pêche-rie	sur les passages piétons situés de part et d'autre de la rue de la Platière	A partir du lundi 18 septembre 2017 jusqu'au vendredi 27 octobre 2017
			la signalisation lumineuse tricolore sera masquée		dans le carrefour avec la rue de la Platière	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse	Adresse complémentaire
11572	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'Enedis	la circulation des piétons sera maintenue sur le trottoir Nord	Rue Professeur Grignard	à l'Est de la rue d'Anvers	A partir du lundi 25 septembre 2017 jusqu'au vendredi 20 octobre 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue d'Anvers	entre la rue Jaboulay et la rue Professeur Grignard	
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Jaboulay et la rue Professeur Grignard	A partir du lundi 25 septembre 2017 jusqu'au mardi 3 octobre 2017, de 7h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre la rue Jaboulay et la rue Professeur Grignard	A partir du lundi 25 septembre 2017 jusqu'au vendredi 20 octobre 2017
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés, entre la rue Jaboulay et la rue Professeur Grignard	
11573	Entreprise Coiro Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement d'une piste cyclable	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Grande Rue de la Guillotière	entre le cours Gambetta et le n° 4	A partir du lundi 25 septembre 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
11573	Entreprise Coiro Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement d'une piste cyclable	la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Grande Rue de la Guillotière	entre le cours Gambetta et le n° 4	A partir du lundi 25 septembre 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre le cours Gambetta et le n° 4	
11574	Entreprise Fourneyron	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau Orange	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Saint-Jérôme	sur 20 m de part et d'autre du n° 56	A partir du lundi 25 septembre 2017 jusqu'au lundi 2 octobre 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m de part et d'autre du n° 56	
11575	Entreprise Mosnier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Montesquieu	côté pair, entre le n° 92 et n° 94	A partir du lundi 25 septembre 2017 jusqu'au dimanche 8 octobre 2017

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse	Adresse complémentaire
11576	L'établissement français du sang	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un véhicule médicalisé (collecte de sang)	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Louis Loucheur	côté pair, sur 20 m à l'Ouest de la rue de la Fraternelle	Le lundi 25 septembre 2017, de 12h à 21h
11577	Entreprise Manutention Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un vitrage	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Béchevelin	entre la rue Professeur Grignard et la rue Jaboulay	Le lundi 25 septembre 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 30 m au Sud de la rue Jaboulay	
11578	Ville de Lyon - Direction des Sports	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagements d'un plateau sportif	La circulation des véhicules s'effectuera à double sens	Rue Marie Anne Leroudier	sur 10 m, au «Sud» du boulevard de la Croix-Rousse	A partir du samedi 16 septembre 2017, 7h30, jusqu'au vendredi 20 octobre 2017, 17h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard de la Croix-Rousse	sur 30 m, des deux côtés du trottoir situé à «l'Ouest» de la rue Marie-Anne Leroudier	
			Les véhicules circulant sens «Sud-Nord» auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité Stop	Rue Marie Anne Leroudier	au débouché sur le boulevard de la Croix-Rousse	
11579	Entreprise Mgb	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Place Bellecour	entre la rue de la Barre et le n° 17	A partir du lundi 18 septembre 2017 jusqu'au mardi 19 septembre 2017, de 9h à 16h
11580	Entreprise Colas Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Rize	sur 10 m, au droit des n° 29 à 31 (emplacements réservés à Rent A Car)	A partir du lundi 18 septembre 2017 jusqu'au dimanche 31 décembre 2017
				Place Pierre Renaudel	sur 15 m, au droit du n° 3 (emplacements réservés à Rent A Car)	
11581	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Smith	entre la rue Casimir Perier et la rue Paul Montrochet	A Entreprise

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse	Adresse complémentaire
11582	Entreprise Eif-fage Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de Créqui	sur 20 m, de part et d'autre de la rue Chaponnay	A partir du mercredi 20 septembre 2017 jusqu'au jeudi 21 septembre 2017, de 9h à 16h
				Rue Verlet Hanus	sur 20 m, de part et d'autre de la rue de Créqui	
				Rue de Créqui	sur 20 m, de part et d'autre de la rue Verlet Hanus	
				Rue Chaponnay	sur 20 m, de part et d'autre de la rue de Créqui	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Créqui	des deux côtés, sur 20 m de part et d'autre de la rue Verlet Hanus	A partir du mercredi 20 septembre 2017 jusqu'au jeudi 21 septembre 2017
				Rue Chaponnay	des deux côtés, sur 20 m de part et d'autre de la rue de Créqui	
				Rue de Créqui	des deux côtés, sur 20 m de part et d'autre de la rue Chaponnay	
				Rue Verlet Hanus	des deux côtés, sur 20 m de part et d'autre de la rue de Créqui	
11583	Entreprise Médiaco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de lavage	la circulation des piétons sera interdite	Boulevard Pinel	côté pair, sur 30 m au droit du bâtiment situé au n° 108 (au droit de l'hôpital Desgenettes)	Le mercredi 20 septembre 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 30 m, au droit du bâtiment situé au n° 108 (au droit de l'hôpital Desgenettes)	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 30 m au droit du bâtiment situé au n° 108 (au droit de l'hôpital Desgenettes)	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse	Adresse complémentaire	
11584	Entreprise Loxam Lev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en hauteur avec une nacelle élévatrice de personnes	la circulation des cycles sera interdite	Rue de Créqui	dans la voie réservée située entre la rue de Crillon et la rue Sully, les cycles auront obligation de circuler dans la voie de circulation générale	Les lundi 18 septembre 2017 et mardi 19 septembre 2017, de 7h à 19h	
			la circulation des piétons sera interdite		sur le trottoir impair située entre la rue de Crillon et la rue Sully		
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la rue de Crillon et la rue Sully lors de la phase de présence et d'activité de l'entreprise		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée entre la rue de Crillon et la rue Sully		A partir du lundi 18 septembre 2017, 7h, jusqu'au mardi 19 septembre 2017, 19h
11585	Entreprise Millon Sas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue du Dauphiné	trottoir impair, sur 30 m au droit du n° 139	Le mercredi 20 septembre 2017, de 9h à 16h	
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		contre-allée Sud, entre le n° 131 et la rue Frédéric Mistral		
			la circulation des véhicules sera interdite				
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant				Le mercredi 20 septembre 2017
			les véhicules devront marquer l'arrêt de sécurité Stop				au débouché de la rue Frédéric Mistral
11586	Entreprise Tremabat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de chauffage urbain	la circulation des véhicules sera interdite	Rue des Cuirassiers	entre la rue Paul Bert et la rue Desaix	A partir du mercredi 20 septembre 2017 jusqu'au mercredi 27 septembre 2017	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre la rue Paul Bert et la rue Desaix		
11587	Entreprise Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Baraban	sur 10 m, au droit de la rue Paul Bert	A partir du jeudi 21 septembre 2017 jusqu'au jeudi 28 septembre 2017, de 23h à 5h	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse	Adresse complémentaire
11588	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'eau potable	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pléney	sur 10 m en face du n° 5	A partir du lundi 18 septembre 2017 jusqu'au vendredi 29 septembre 2017
11589	Entreprise Carrion Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue du Dauphiné	sur 20 m, au droit du n° 13	A partir du lundi 25 septembre 2017 jusqu'au vendredi 29 septembre 2017, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 20 m au droit du n° 13	
11590	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Félix Faure	sur 30 m, au droit du n° 93	A partir du lundi 25 septembre 2017 jusqu'au vendredi 6 octobre 2017, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 30 m au droit du n° 93	A partir du lundi 25 septembre 2017 jusqu'au vendredi 6 octobre 2017, de 7h30 à 16h30
11591	Entreprises Sade/Roche/Ailmatic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'eau potable dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Lacasagne	au débouché sur le boulevard Pinel	A partir du vendredi 15 septembre 2017 jusqu'au vendredi 6 octobre 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
11592	La Mairie du 8 ^{ème} arrondissement de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une manifestation à l'école Charles Péguy	l'accès et le stationnement d'un véhicule seront autorisés	Boulevard des Etats Unis	à proximité du n° 65 (hors zone vigipirate)	Le lundi 18 septembre 2017, de 8h à 10h
11593	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins de l'entreprise	Avenue Général Frère	au droit du n° 247	A partir du lundi 18 septembre 2017 jusqu'au vendredi 6 octobre 2017, de 7h à 17h
11593	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Général Frère	au droit du n° 247	A partir du lundi 18 septembre 2017 jusqu'au vendredi 6 octobre 2017, de 7h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, au droit du n° 247	A partir du lundi 18 septembre 2017 jusqu'au vendredi 6 octobre 2017

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse	Adresse complémentaire
11594	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de canalisations	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11»	Chemin de Choulans	partie comprise entre la montée des Gênoévains et le n° 146	A partir du samedi 16 septembre 2017 jusqu'au mardi 19 septembre 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Montée des Gênoévains	des deux côtés de la chaussée, entre le Chemin de Choulans et le n° 11	
11595	Entreprises Sade - Roche - Ailematic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'eau potable dans le cadre des travaux du tramway T6	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Boulevard Pinel	sens Nord/Sud, entre la rue Chambovet et la rue Trarieux	A partir du lundi 18 septembre 2017 jusqu'au vendredi 13 octobre 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		côté Ouest, entre la rue Trarieux et la rue Chambovet	
11596	Entreprises Sade - Roche - Ailematic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'eau potable dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Boulevard Pinel	sens Nord/Sud, entre l'avenue Lacassagne et l'avenue Rockefeller	A partir du lundi 18 septembre 2017 jusqu'au vendredi 29 septembre 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		côté Ouest, entre l'avenue Lacassagne et l'avenue Rockefeller	
11597	Ville de Lyon - Direction du Commerce et de l'Artisanat de la Ville de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Marché Éphémère dans l'atrium de l'Hôtel de Ville	l'accès et le stationnement de deux véhicules réfrigérés seront autorisés	Place des Terreaux	Nord / Est (entre les plots)	Le mardi 19 septembre 2017, de 15h30 à 20h30
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Rue Joseph Serlin	côté Nord, entre la rue de la République et la place des Terreaux	
11598	Ville de Lyon - Direction commerce artisanat commerce non sédentaire	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le montage et démontage d'un manège	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Audran	au droit du n° 1 sur 20 m	Les lundi 25 septembre 2017 et lundi 13 novembre 2017, de 8h à 16h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse	Adresse complémentaire
11599	Entreprise Serfim T.I.C	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Challemel Lacour	sur 20 m face au n° 50	A partir du lundi 18 septembre 2017 jusqu'au vendredi 22 septembre 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté Nord, sur 20 m face au n° 50	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
11600	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18 en fonction des besoins de l'entreprise	Rue Saint-Jean de Dieu	entre la rue Grolier et le boulevard Jules Carteret	A partir du lundi 18 septembre 2017 jusqu'au lundi 25 septembre 2017, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Grolier et le boulevard Jules Carteret	A partir du lundi 18 septembre 2017 jusqu'au lundi 25 septembre 2017
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
11601	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Jules Valensaut	sur 20 m au droit du n° 8	A partir du lundi 18 septembre 2017 jusqu'au mercredi 27 septembre 2017, de 7h à 17h
11601	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'Enedis	la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Jules Valensaut	sur 20 m au droit du n° 8	A partir du lundi 18 septembre 2017 jusqu'au mercredi 27 septembre 2017, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au droit du n° 8	A partir du lundi 18 septembre 2017 jusqu'au mercredi 27 septembre 2017
			un cheminement piétons sera maintenu le long de l'emprise chantier		au droit du n° 8	
11602	Entreprise Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Free	la circulation des véhicules sera interdite	Rue du Plat	entre la rue Sala et la place Bellecour	A partir du lundi 25 septembre 2017 jusqu'au vendredi 29 septembre 2017, de 0h à 6h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse	Adresse complémentaire
11603	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Chaponnay	sur 30 m, au droit du n° 60	A partir du lundi 25 septembre 2017 jusqu'au vendredi 6 octobre 2017, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 30 m au droit du n° 60	
11604	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'une grue autoportée	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise Mltm	Rue Marcel Mérieux	trottoir Est, entre le square Galtier et la rue du Vercors	Le mercredi 20 septembre 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre le square Galtier et la rue du Vercors	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		côté Est, entre le square Galtier et la rue du Vercors	
11605	Entreprise Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de liaison souterraine HTB Saint-Amour/Vaise	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Jules Courmont	stationnement sur le terre plein central, des deux côtés, sur 50 m au droit de la rue Thomassin	A partir du lundi 25 septembre 2017 jusqu'au vendredi 27 octobre 2017
11606	Entreprise Tp Dauphinois Sarl	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des piétons sera interdite	Rue des Tuileries	trottoir Sud, entre le n° 25 et le n° 27	A partir du mercredi 20 septembre 2017 jusqu'au vendredi 20 octobre 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre le n° 25 et le n° 27	
11607	Entreprises Razel Bec - Guintoli - Coiro et Stall	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la réalisation du site propre C3 Sytral	la circulation des cycles sera interdite et les usagers empruntant la bande cyclable devront circuler à pied sur le cheminement piéton matérialisé par l'entreprise	Avenue Maréchal de Saxe	bande cyclable Nord/Sud, sur 30 m de part et d'autre du cours Lafayette	A partir du jeudi 21 septembre 2017, 9h, jusqu'au vendredi 22 septembre 2017, 16h30
			la circulation des véhicules sera interdite	Boulevard Marius Vivier Merle	contre allée Ouest, sens Sud / Nord, partie comprise entre le boulevard Eugène Deruelle et le cours Lafayette	A partir du lundi 18 septembre 2017, 8h, jusqu'au vendredi 29 septembre 2017, 17h
11608	Entreprise Chazal Sas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint-Nestor	sur 30 m en face du n° 22	Les mercredi 20 septembre 2017 et jeudi 21 septembre 2017

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse	Adresse complémentaire
11609	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules sera interdite	Rue de Créqui	entre la rue Verlet Hanus et la rue Paul Bert	A partir du lundi 25 septembre 2017 jusqu'au vendredi 29 septembre 2017, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre la rue Paul Bert et la rue Verlet Hanus	A partir du lundi 25 septembre 2017 jusqu'au vendredi 29 septembre 2017
11610	Entreprise Coudreau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Longefer	sur 20 m de part et d'autre du n° 26	Le mercredi 20 septembre 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11611	La Métropole de Lyon - Service des tunnels	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de l'ouvrage	la circulation des véhicules sera interdite	Tunnel Routier Rue Terme		Le lundi 18 septembre 2017, de 7h à 17h
11612	Entreprise Stracchi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'assainissement	la circulation des piétons sera interdite	Rue Albert Falsan	trottoir Ouest, sur 20 m de part et d'autre du chemin de Montessuy	A partir du mercredi 20 septembre 2017 jusqu'au vendredi 6 octobre 2017, de 7h30 à 17h
				Chemin de Montessuy	sur 100 m à l'Ouest de la rue Albert Falsan	
11612	Entreprise Stracchi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'assainissement	la circulation des véhicules sera interdite sauf accès riverains et secours	Chemin de Montessuy	sur 100 m à l'Ouest de la rue Albert Falsan	A partir du mercredi 20 septembre 2017 jusqu'au vendredi 6 octobre 2017, de 7h30 à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au Nord du n° 13	
			les véhicules circulant dans le sens Ouest/Est devront marquer l'arrêt de sécurité «Stop»	Rue Albert Falsan	côté pair, sur 20 m de part et d'autre du débouché du chemin de Montessuy	A partir du mercredi 20 septembre 2017 jusqu'au vendredi 6 octobre 2017
				Chemin de Montessuy	au débouché sur la rue Albert Falsan	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse	Adresse complémentaire
11613	Entreprise Astern	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Michel Rambaud	entre le n° 3 et la rue des Emeraudes	A partir du mardi 19 septembre 2017 jusqu'au jeudi 21 septembre 2017, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du mardi 19 septembre 2017 jusqu'au jeudi 21 septembre 2017
11614	Entreprise Rénovation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Franklin Roosevelt	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 8	A partir du mardi 19 septembre 2017 jusqu'au vendredi 22 septembre 2017
11615	Entreprise Stracchi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11» en fonction des besoins du chantier	Rue Albert Falsan	sur 30 m de part et d'autre de la rue Charles Porcher	A partir du mercredi 20 septembre 2017 jusqu'au vendredi 29 septembre 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18			
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Charles Porcher	sens Ouest/Est, sur 50 m à l'Est de la rue Albert Falsan	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Albert Falsan	sur le carrefour avec la rue des Balmes et la rue Charles Porcher	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre le n° 40 et la montée des Balmes	
11616	Entreprise Versus	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Joséphin Soulyary	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 1	A partir du mercredi 20 septembre 2017 jusqu'au jeudi 19 octobre 2017

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse	Adresse complémentaire
11617	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage à l'aide d'une grue autoportée	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise MLTM	Rue de la Fraternité	trottoir Nord, entre la rue Audibert et Lavirotte et la rue de l'Eternité	Les jeudi 21 septembre 2017 et vendredi 22 septembre 2017, de 7h à 19h
			la circulation des véhicules s'effectuera à double sens		entre la rue Audibert et Lavirotte et la rue de l'Eternité	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Audibert et Lavirotte et la rue de l'Eternité	Les jeudi 21 septembre 2017 et vendredi 22 septembre 2017
11618	Ville de Lyon - Mairie du 1er arrondissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un événement	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Chardonnet	sur toute la place	A partir du samedi 16 septembre 2017, 9h, jusqu'au dimanche 17 septembre 2017, 17h
11619	La Métropole de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Domremy	côté Nord, entre les voies du Tramway et le passage Feuillat	A partir du lundi 18 septembre 2017 jusqu'au vendredi 22 septembre 2017
11620	Entreprise Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour un opérateur Télécom	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Félix Brun	côté impair, sur 10 m au droit du n° 61	Le jeudi 21 septembre 2017
11621	Entreprise Tremabat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau de chauffage urbain	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Baraban	partie comprise entre le cours Lafayette et la rue Germain	A partir du mercredi 20 septembre 2017 jusqu'au mercredi 20 septembre 2017, de 9h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 14 et 8	A partir du mercredi 20 septembre 2017 jusqu'au lundi 23 octobre 2017
11621	Entreprise Tremabat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau de chauffage urbain	la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Baraban	partie comprise entre le cours Lafayette et la rue Germain	A partir du mercredi 20 septembre 2017 jusqu'au lundi 23 octobre 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 14 et 8	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse	Adresse complémentaire
11622	Entreprise Proef France Sas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	la circulation des véhicules sera interdite à l'intérieur du site propre Bus	Quai Arloing	sens Nord/Sud, sur 30 m au droit du n° 36	Le vendredi 22 septembre 2017, de 9h à 12h30
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé pour un véhicule d'intervention		à l'intérieur du site propre Bus, au droit du n° 36	
11623	Entreprise Rampa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Denuzière	côté impair, sur 20 m au droit du n° 1	A partir du lundi 18 septembre 2017 jusqu'au vendredi 29 septembre 2017, de 7h à 17h
11624	Entreprise Aber Propreté	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise chargée de l'exécution des travaux	Rue des Docks	trottoir Ouest, au droit du n° 51	Le vendredi 22 septembre 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Jean Marcuit	trottoir Sud, entre la rue Joannès Carret et la rue des Docks	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre la rue Joannès Carret et la rue des Docks	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue des Docks	au droit du n° 51	
				Rue Jean Marcuit	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Joannès Carret et la rue des Docks	
11625	Entreprise Ciriani et Cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard des Brotteaux	sur 6 m au droit de l'immeuble situé au n° 1	A partir du mercredi 20 septembre 2017 jusqu'au vendredi 20 octobre 2017

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse	Adresse complémentaire	
11626	Entreprise Loxam Lev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise Loxam Lev	Avenue Paul Santy	trottoir Nord, entre les n° 110 et n° 112	Le lundi 25 septembre 2017	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur la contre allée Nord, au droit des n° 110 et n° 112		
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sur la contre allée Nord, au droit des n° 110 et n° 112		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 110 et n° 112 (sur la contre allée Nord)		
11627	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Boileau	sur 5 m au droit de l'immeuble situé au n° 26	A partir du jeudi 21 septembre 2017 jusqu'au samedi 21 octobre 2017	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Duquesne	sur 5 m au droit de l'immeuble situé au n° 63		
11628	La Ville de Lyon - Direction des sports	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Louis Thevenet	côté impair, sur 15 m en face du n° 12 (gymnase Maurice Scève)	Le jeudi 21 septembre 2017, de 7h à 17h	
11629	Entreprise Enedis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux dans un poste Enedis	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Jean François Raclet	côté impair, entre le n° 47 et n° 51	A partir du lundi 25 septembre 2017 jusqu'au vendredi 29 septembre 2017	
11630	Entreprise Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau RTE	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Arloing	entre les n° 34 et n° 38	A partir du lundi 25 septembre 2017 jusqu'au vendredi 10 novembre 2017	
			la circulation des véhicules sera autorisée à l'intérieur des couloirs Bus de part et d'autre de la chaussée principale				
			la traversée piétonne pourra être supprimée ponctuellement en fonction de l'avancée du chantier				au droit du n° 38
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h				entre les n° 34 et n° 38
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant				côté Ouest, entre les n° 38 et n° 34

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse	Adresse complémentaire
11631	Association Ateliers chantiers d'insertion	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Mail	au droit de l'immeuble situé au n° 26	A partir du vendredi 22 septembre 2017 jusqu'au samedi 23 septembre 2017
11632	Entreprise Production Image	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un shooting photo au centre nautique Tony Bertrand	l'accès et le stationnement d'un camion de 20 m3 seront autorisés	Quai Claude Bernard	sur le bas port	Le mardi 26 septembre 2017, de 7h30 à 19h30
				Quai Victor Augagneur		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Claude Bernard	en face du n° 8 (côté Rhône) sur 20 m	Le mardi 26 septembre 2017, de 7h à 20h
11633	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de Trion	au droit de la façade du n° 75	A partir du vendredi 22 septembre 2017 jusqu'au vendredi 6 octobre 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11634	Entreprise Etp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux GRDF	l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés	Rue Juiverie	pour accéder au n° 4	A partir du vendredi 22 septembre 2017 jusqu'au vendredi 6 octobre 2017, de 7h à 19h
			la circulation des véhicules de plus de 3T5 sera interdite	Rue de la Loge	entre la rue de Gadagne et la rue Juiverie	
			la circulation des véhicules de plus de 3T5 sera interdite	Rue Juiverie		
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 10 m au droit du n° 4	
11635	Entreprise Ikken	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de cuisine	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bugeaud	sur 10 m au droit du n° 30	Le vendredi 22 septembre 2017, de 16h à 20h
11636	Entreprise Errt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'opérateur de Télécoms Free	la circulation des véhicules sera interdite	Rue de la bombe		A partir du vendredi 22 septembre 2017, 22h, jusqu'au samedi 23 septembre 2017, 5h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse	Adresse complémentaire
11636	Entreprise Errt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'opérateur de Télécoms Free	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé les véhicules circulant à contresens auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité «Stop»	Rue de la Bombarde	au débouché sur la place Paul Duquaire, lors de la phase de fermeture à la circulation de la rue	A partir du vendredi 22 septembre 2017, 22h, jusqu'au samedi 23 septembre 2017, 5h
11637	Entreprise Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'opérateur de Télécoms Free	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Place Saint-Paul	au droit de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms situées dans le carrefour avec l'avenue Octavio May	Le samedi 23 septembre 2017, de 1h à 4h
11638	Entreprise Steve Giraud	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Thiers	sur 5 m au droit de l'immeuble situé au n° 130	A partir du jeudi 28 septembre 2017 jusqu'au mercredi 11 octobre 2017
11639	Entreprises Petavit - Carriion - Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de forages sous chaussée dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Professeur Beauvisage	sens Nord/Sud, entre le boulevard des Etats Unis et la rue Ludovic Arrachart côté Ouest, entre le boulevard des Etats Unis et la rue Ludovic Arrachart (le long de la place du 8 mai 1945)	A partir du lundi 18 septembre 2017 jusqu'au vendredi 22 septembre 2017
11640	Entreprise Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de RTE	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Saint-Vincent	entre les n° 10 et 25	A partir du lundi 18 septembre 2017 jusqu'au mercredi 11 octobre 2017
11641	Entreprise Bottazzi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le stationnement d'un camion nacelle	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Antoine Vollon	sur 10 m, au droit du n° 7	A partir du lundi 25 septembre 2017 jusqu'au jeudi 5 octobre 2017
11642	Entreprise SjTp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Maurice Flandin	sur 35 m, au droit du n° 107	A partir du lundi 25 septembre 2017 jusqu'au lundi 16 octobre 2017

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse	Adresse complémentaire
11643	Entreprise Sogea Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Julien	sur 15 m, au droit du n° 46	A partir du lundi 25 septembre 2017 jusqu'au vendredi 6 octobre 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11644	Hôtel Campanile	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un groupe électrogène	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Carnot	sur 15 m, au droit du n° 17 (desserte Hôtel)	A partir du mardi 26 septembre 2017 jusqu'au mercredi 27 septembre 2017
11645	La Ville de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une cérémonie commémorative au Monument d'Oran	la circulation des véhicules pourra être interrompue à la diligence des Services de Police	Boulevard de Balmont	entre l'avenue de Champagne et l'avenue Andreï Sakharov	Le lundi 25 septembre 2017, de 16h à 18h
				Place Bachaga Boualem		
			la circulation des véhicules s'effectuera dans les deux sens	Rue Doyen Georges Chapas		
				Place Bachaga Boualemde	des deux côtés ainsi que sur le parking situé au Nord/Ouest de la place	Le lundi 25 septembre 2017, de 12h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard de Balmont	entre l'avenue de Champagne et l'avenue Andreï Sakharov	
				Place du Marché	côté Nord (sauf pour les véhicules des officiels et invités)	
11646	Entreprise Fondasol	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondages géotechniques	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Quarantaine	sur 20 m au droit du n° 17	A partir du jeudi 21 septembre 2017, 7h30, jusqu'au vendredi 29 septembre 2017, 12h
11647	Entreprise Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élargage	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Claude Veyron		A partir du mardi 19 septembre 2017 jusqu'au vendredi 22 septembre 2017
				Rue Crépet		

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse	Adresse complémentaire	
11647	Entreprise Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Docteur Crestin			
				Rue Marcel Mérieux			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Crépet			
				Rue Marcel Mérieux			
				Rue Claude Veyron			
				Rue Docteur Crestin			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Claude Veyron			des deux côtés de la chaussée
				Rue Marcel Mérieux			
				Rue Crépet			
11648	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Ville de Lyon	la circulation des piétons sera interdite	Rue Paul Bert	côté impair, entre la rue Garibaldi et la rue André Philip	A partir du mercredi 20 septembre 2017 jusqu'au vendredi 22 septembre 2017, de 7h30 à 16h30	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant				

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse	Adresse complémentaire
11649	La Galerie «Chez Néon»	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de prises de vues	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Burdeau	au droit du n° 41, sur 4 emplacements	Le vendredi 22 septembre 2017, de 8h30 à 15h30
11650	Entreprise Lenoir Services	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise Lenoir Services	Boulevard Yves Farge	trottoir Est, sur 25 m au Nord de la rue Crépet	A partir du mercredi 20 septembre 2017 jusqu'au mercredi 27 septembre 2017
				Rue Crépet	trottoir Nord, sur 25 m à l'Est du boulevard Yves Farge	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier sauf le samedi et dimanche	Boulevard Yves Farge	côté Est, sur 25 m au Nord de la rue Crépet	
				Rue Crépet	côté Nord, sur 25 m à l'Est du boulevard Yves Farge	
11651	Entreprise Engie Ineo Infracom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Orange	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Boulevard Yves Farge	chaussée Est, sens Sud/Nord, sur 30 m au Nord de la rue Victor Lagrange	Les jeudi 21 septembre 2017 et vendredi 22 septembre 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
11652	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Smith	entre la rue Paul Montrochet et la rue Casimir Périer	Les vendredi 22 septembre 2017 et lundi 25 septembre 2017, de 9h à 16h30
			la circulation des véhicules sera interdite sauf riverains et l'Hôtel de Région			
11653	Entreprise Soterly	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de démolition d'un mur de clôture	la circulation des piétons s'effectuera sur un trottoir réduit à 1,40 m	Avenue de Pressensé	trottoir Nord, sur 50 m à l'Ouest de la rue Professeur Beauvisage	A partir du samedi 23 septembre 2017 jusqu'au vendredi 13 octobre 2017
11654	Entreprise Str2	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer l'aménagement d'un chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Puisard	des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au droit du n° 14	A partir du lundi 25 septembre 2017 jusqu'au vendredi 29 septembre 2017

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse	Adresse complémentaire
11655	Entreprises Monin - Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau de Bouygues dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de Gerland	entre l'avenue Debourg et la rue Simon Fryd	A partir du lundi 25 septembre 2017 jusqu'au vendredi 29 septembre 2017
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Nord/Sud, entre l'avenue Debourg et la rue Simon Fryd	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre l'avenue Debourg et la rue Simon Fryd	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre l'avenue Debourg et la rue Simon Fryd	
11656	La Métropole de Lyon - Direction de l'eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Grande Rue de Vaise	des deux côtés de la chaussée	A partir du mardi 26 septembre 2017 jusqu'au vendredi 6 octobre 2017
11657	La Préfecture du Rhône et la Direction départementale de la sécurité publique du Rhône	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une visite officielle	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Dunoir	entre l'avenue Maréchal de Saxe et la rue Pierre Corneille	Le mercredi 27 septembre 2017, de 15h à 23h
				Rue Pierre Corneille	entre la rue Rabelais et la rue de la Part Dieu	
				Rue Commandant Dubois	entre la rue Servient et la rue de la Part Dieu	
				Rue Molière	entre la rue Rabelais et la rue de Bonnel	
				Quai Victor Augagneur	côté square Delestaint, entre la rue de Bonnel et la rue Pravaz	
				Rue Pravaz		
				Cours de la Liberté	entre la rue de Part Dieu et la rue Rabelais	
				Rue Servient	entre l'avenue Maréchal de Saxe et le quai Victor Augagneur	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse	Adresse complémentaire
11657	La Préfecture du Rhône et la Direction départementale de la sécurité publique du Rhône	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une visite officielle	la circulation des véhicules sera interdite	Rue de Seigné	entre la rue Servient et la rue de la Part Dieu	Le mercredi 27 septembre 2017, de 15h à 23h
				Rue de Bonnel	entre le quai Augagneur et l'avenue Maréchal de Saxe	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Servient	côté grille Préfecture, entre la rue Pierre Corneille et le cours de la Liberté	A partir du mercredi 27 septembre 2017, 12h, jusqu'au jeudi 28 septembre 2017, 14h
				Cours de la Liberté	des deux côtés, entre la rue de la Part Dieu et la rue Rabelais	Le mercredi 27 septembre 2017, de 12h à 23h
				Rue Pierre Corneille	côté grille Préfecture, entre la rue de Bonnel et la rue Servient	A partir du mercredi 27 septembre 2017, 12h, jusqu'au jeudi 28 septembre 2017, 14h
				Rue de Bonnel	côté grille Préfecture, entre le cours de la Liberté et la rue Pierre Corneille	
				Rue de Séigné	des deux côtés, entre la rue Servient et la rue de la Part Dieu	Le mercredi 27 septembre 2017, de 12h à 23h
				Rue Servient	des deux côtés, entre l'avenue Maréchal de Saxe et le quai Victor Augagneur	
				Rue Pravaz	des deux côtés	
				Rue Pierre Corneille	des deux côtés, entre la rue Rabelais et la rue de la Part Dieu	
				Rue Molière	des deux côtés, entre la rue Rabelais et la rue de Bonnel	
				Rue Commandant Dubois	des deux côtés, entre la rue Servient et la rue de la Part Dieu	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse	Adresse complémentaire
11657	La Préfecture du Rhône et la Direction départementale de la sécurité publique du Rhône	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une visite officielle	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Dunoir	des deux côtés, entre l'avenue Maréchal de Saxe et la rue Pierre Corneille	Le mercredi 27 septembre 2017, de 12h à 23h
				Rue de Bonnel	des deux côtés, entre le quai Augagneur et l'avenue Maréchal de Saxe	
				Quai Victor Augagneur	côté square Deles-traint, entre la rue de Bonnel et la rue Servient	
11658	Entreprise E2s Company	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement d'un plateau sportif	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Boulevard de la Croix-Rousse	sur 20 m sens Ouest / Est, à l'Ouest de la rue Marie-Anne Lerou-dier	A partir du lundi 25 septembre 2017 jusqu'au vendredi 20 octobre 2017, de 8h30 à 16h30
			la circulation des véhicules sera interrompue par périodes ponctuelles		pour permettre l'accès de véhicules lourds à une zone de chantier	
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		sur 20 m sens Ouest / Est, à l'Ouest de la rue Marie-Anne Lerou-dier	
11659	La Direction départementale de la Sécurité Publique du Rhône	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une visite officielle	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jeanne Hachette	des deux côtés	Le jeudi 28 septembre 2017, de 6h à 15h
				Avenue Félix Faure	des deux côtés, de la rue Jeanne Hachette à la rue Général Mouton Duvernet	
				Rue Général Mouton Duvernet	des deux côtés	
11660	Entreprise Ruiz	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Créqui	côté pair (Ouest), sur 40 m au Sud de la rue Tronchet	A partir du mardi 19 septembre 2017 jusqu'au mercredi 11 octobre 2017
11661	Entreprise Mdtpt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Jean Sarrazin	au droit du n° 46	Les mardi 26 septembre 2017 et mercredi 27 septembre 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse	Adresse complémentaire
11662	La Métropole de Lyon - la Direction de l'Eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des véhicules s'effectuera à double sens de part et d'autre de l'emprise chantier	Grande Rue de Vaise	entre la rue des Monts d'Or et la rue Saint-Pierre de Vaise	A partir du mardi 26 septembre 2017 jusqu'au vendredi 6 octobre 2017, de 23h55 à 4h
			la circulation des véhicules sera interdite		au débouché sur la rue des Monts d'Or	
			les véhicules circulant dans le sens Sud/Nord devront marquer l'arrêt de sécurité «Stop» mis en place par la Direction de l'Eau			
11663	Entreprise Agence Ivanhoé	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Forum Franco Chinois	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Perrache	sous l'autopont, sur la zone réservée aux Taxis et aux Autocars	Le mardi 26 septembre 2017, de 9h à 19h
				Rue Soeur Bouvier	en face du n° 2 sur 10 emplacements	Le mardi 26 septembre 2017, de 9h à 15h
11664	La Métropole de Lyon - La Direction de l'Eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Grande Rue de Vaise	entre la place Valmy et la rue des Monts d'Or	A partir du mardi 26 septembre 2017 jusqu'au vendredi 6 octobre 2017, de 23h55 à 4h
			la circulation des véhicules s'effectuera dans le sens Sud/Nord	Rue du Mont d'Or	entre la grande rue de Vaise et la rue Marietton	
			la circulation des véhicules sera interdite	Grande Rue de Vaise	entre la place Valmy et la rue des Monts d'Or	
				Grande Rue de Vaise	entre la rue des Monts d'Or et la rue Saint-Pierre de Vaise	
				Rue du Mont d'Or	sens Nord/Sud, entre la rue Marietton et la grande rue de Vaise	
			les véhicules circulant dans le sens Est/Ouest devront marquer l'arrêt de sécurité «Stop»	Grande Rue de Vaise	au débouché sur la place Valmy	
les véhicules circulant dans le sens Sud/Nord devront marquer l'arrêt de sécurité «Stop» mis en place par la Direction de l'eau	Rue du Mont d'Or	au débouché sur la rue Marietton				

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse	Adresse complémentaire
11665	La Direction départementale de la sécurité publique du Rhône	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une visite officielle	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Perrache	toutes les places de parking situées sous l'autopont de l'autoroute A7	Le mercredi 27 septembre 2017, de 7h à 19h
11666	Entreprise Enedis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la réalimentation d'un transformateur Enedis	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Jean François Raclet	côté impair, entre les n° 49 et n° 51	Le mardi 26 septembre 2017
11667	Entreprise Mercier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage avec une grue automotrice de 35 T	la circulation des piétons sera interdite	Rue Vendôme	trottoir impair (Est) entre le n° 27 et la rue Lieutenant Colonel Prévost	Le vendredi 22 septembre 2017, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre le n° 24 et la rue Lieutenant Colonel Prévost	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée entre le n° 24 et la rue Lieutenant Colonel Prévost	Le vendredi 22 septembre 2017
11668	Entreprise Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau Enedis	La circulation des piétons sera gérée et balisée au droit de la fouille	Rue Professeur Marcel Dargent	entre l'avenue Paul Santy et l'avenue Viviani	A partir du vendredi 22 septembre 2017 jusqu'au vendredi 29 septembre 2017, de 7h30 à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Paul Santy	au débouché sur la rue Professeur Marcel Dargent	A partir du vendredi 22 septembre 2017 jusqu'au vendredi 29 septembre 2017
			le tourne à droite sera interdit sur la voie affectée et reportée sur la chaussée principale	Avenue Paul Santy	au débouché sur la rue Professeur Marcel Dargent	
11669	Entreprise Sas Voute	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage avec une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite	Montée du Chemin Neuf	sur le trottoir situé au droit du n° 14, les piétons auront obligation de circuler sur le trottoir opposé	Le vendredi 22 septembre 2017, de 8h30 à 17h30
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18		sur 20 m au droit du n° 14	
11670	Entreprise Ag Maçonnerie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Masséna	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 93	A partir du lundi 25 septembre 2017 jusqu'au vendredi 6 octobre 2017

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse	Adresse complémentaire
11671	Entreprise Loxam Lev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur des antennes relais à l'aide d'une nacelle	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Thomassin	entre la rue du Président Carnot et la rue de la République	Le mardi 26 septembre 2017, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 30 m au droit du n° 32	Le mardi 26 septembre 2017
11672	Entreprise Colas Ra	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux (pose de bornes anti stationnement)	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Bournes	sur 25 m de part et d'autre du n° 25	A partir du lundi 25 septembre 2017 jusqu'au vendredi 29 septembre 2017
				Rue Henri Chevalier	sur 25 m de part et d'autre de la rue Henri Gorjus	
				Rue Janin	RUE JANIN , sur 25 m de part et d'autre du n° 7	
				Rue Pillement	sur 25 m de part et d'autre de la rue Dagon	
				Rue Henri Gorjus	sur 25 m de part et d'autre du n° 48/52	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pillement	des deux côtés de la chaussée, sur 25 m de part et d'autre de la rue Dagon	
				Rue Henri Chevalier	des deux côtés de la chaussée, sur 25 m de part et d'autre de la rue Henri Gorjus	
				Rue Henri Gorjus	des deux côtés de la chaussée, sur 25 m de part et d'autre du n° 48/52	
				Rue Bournes	des deux côtés de la chaussée, sur 25 m de part et d'autre du n° 25	
				Rue Janin	des deux côtés de la chaussée, sur 25 m de part et d'autre du n° 7	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse	Adresse complémentaire
11673	Entreprise Médiaco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Boulevard Marius Vivier Merle	trottoir impair, sur 70 m au droit du n° 107	Le mardi 26 septembre 2017, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 70 m, au droit du n° 107	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
11674	Entreprise Rochet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage et sera gérée par du personnel de l'entreprise	Place Jules Ferry	sur le trottoir au droit de l'immeuble situé au n° 11	Le lundi 25 septembre 2017, de 7h à 18h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé			
11675	Entreprise Servimo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Paul Bert	côté impair, sur 10 m en face du n° 38, sur la zone de livraison	Le mardi 26 septembre 2017, de 7h30 à 16h30
11676	Entreprise Etp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Julien	sur 30 m au droit du n° 46	A partir du mardi 26 septembre 2017 jusqu'au mardi 10 octobre 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 30 m au droit du n° 46	
11677	Entreprise Legros Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance de l'éclairage public pour le compte de la ville de Lyon	l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés	Place Gabriel Rambaud	sur le terre plein central	A partir du lundi 25 septembre 2017 jusqu'au vendredi 6 octobre 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		en face du n° 12	A partir du lundi 25 septembre 2017 jusqu'au vendredi 6 octobre 2017
11678	Entreprise Citinéa Ouvrages Résidentiels	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Jean Moulin	sur 15 m au droit du n° 9	A partir du lundi 25 septembre 2017 jusqu'au lundi 9 octobre 2017
11679	Entreprise Strachi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'eau potable	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai de la Pêche-rie	entre la rue Longue et la place d'Albion, de part et d'autre de la zone de travaux située en milieu de chaussée	A partir du lundi 25 septembre 2017 jusqu'au vendredi 6 octobre 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		entre la rue Longue et la place d'Albon, en coordination de l'entreprise détentrice de l'arrêté 2017 C 11293	
11680	Entreprise Hera	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Malesherbes	côté pair, sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 44	Le vendredi 22 septembre 2017, de 8h à 17h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse	Adresse complémentaire
11681	Entreprise Htp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de Tags	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard de la Croix-Rousse	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 147	Le lundi 25 septembre 2017, de 7h à 16h
11682	Entreprise Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'opérateur de Télécoms Free	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue d'Alsace Lorraine	sur 10 m de part et d'autre de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms située en face du n° 19	A partir du lundi 25 septembre 2017 jusqu'au vendredi 29 septembre 2017
				Rue de la Platière	v16, zone de desserte réservée à l'hôtel comprise	
11683	Entreprise Engie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Suchet	entre le n° 66 et le n° 70	Le vendredi 22 septembre 2017
11684	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	la circulation des véhicules autorisés sera interrompue à l'intérieur du couloir Bus	Rue Paul Caze-neuve	sens Nord/Sud, entre le n° 4 et n° 6	A partir du mercredi 27 septembre 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017, de 7h30 à 17h
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11685	Entreprise Se Levage Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Félix Brun	trottoir Est, au droit de l'église Notre Dame des Anges	Le mercredi 27 septembre 2017, de 13h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10		sur 30 m de part et d'autre de la rue Auguste Payant	
11685	Entreprise Se Levage Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Félix Brun	sur 30 m de part et d'autre de la rue Auguste Payant	Le mercredi 27 septembre 2017, de 13h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 20 m de part et d'autre du n° 36	
11686	Entreprise Monin Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la SPL Part-Dieu	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Boulevard Marius Vivier Merle	sur 30 m de part et d'autre de l'hôtel Ibis	A partir du lundi 25 septembre 2017 jusqu'au vendredi 29 septembre 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
11687	Entreprise Dem Ailoj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Repos	côté impair, sur 10 m au droit du n° 3	Le mercredi 27 septembre 2017

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse	Adresse complémentaire
11688	Entreprise Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'opérateur de Télécoms Free	l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés	Rue du Boeuf		A partir du lundi 25 septembre 2017 jusqu'au vendredi 29 septembre 2017, de 0h à 7h
11689	La Direction départementale de la sécurité publique du Rhône	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une visite officielle	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pasteur	côté pair, entre la rue Jaboulay et la rue Professeur Grignard	Le mercredi 20 septembre 2017, de 14h à 18h
11690	Entreprise Vial Peinture	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Chardonnet	sur 3 m au droit du n° 1	A partir du lundi 25 septembre 2017 jusqu'au mercredi 25 octobre 2017
11691	Entreprise Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'opérateur de Télécoms Free	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Montée Saint-Barthélémy	sur 15 m au droit de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms situées dans le carrefour avec la rue des 4 Colonnes	A partir du lundi 25 septembre 2017 jusqu'au vendredi 29 septembre 2017, de 0h à 6h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 15 m au droit de la trappe d'accès à une chambre du réseau de Télécoms située sur la chaussée Nord à l'Ouest de la place Trion	
					sur 15 m au droit de la trappe d'accès à une chambre du réseau de Télécoms située au droit du n° 7	
					sur 15 m au droit de la trappe d'accès à une chambre du réseau de Télécoms située au droit du n° 5	
11692	La Ville de Lyon - Direction de l'éclairage public	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance de l'éclairage public pour le compte de la ville de Lyon	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Tables Claudiennes	sur 30 m au droit de la rue Capponi	A partir du lundi 25 septembre 2017 jusqu'au mercredi 27 septembre 2017, de 7h30 à 16h
11693	Entreprise Montelimar Façades	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des piétons sera interdite	Rue Masséna	trottoir impair (Est), entre la rue Louis Blanc et la rue Robert	A partir du lundi 25 septembre 2017 jusqu'au vendredi 29 septembre 2017, de 7h à 18h
11694	Entreprise Ebm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance du dallage	l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés	Place Louis Pradel		A partir du lundi 25 septembre 2017 jusqu'au jeudi 30 novembre 2017
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Désirée	sauf pour les véhicules d'intervention du SDMIS	
				Place Louis Pradel	sauf pour les véhicules d'intervention du SDMIS	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Puits Gaillot	sur la zone de desserte située côté impair à l'Ouest de la palce de la Comédie, l'installation d'une base-vie et d'un dépôt de matériaux pour le demandeur sera autorisés	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse	Adresse complémentaire
11695	Entreprise Eiffage Energie Infrastructures	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'éclairage public (renouvellement candélabres)	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Jacques Louis Hénon	partie comprise entre la rue Philippe de Lassalle et le boulevard des Canuts	A partir du lundi 25 septembre 2017 jusqu'au mercredi 25 octobre 2017, de 9h à 16h
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		partie comprise entre la rue Chazière et la rue Philippe de Lassalle	A partir du lundi 25 septembre 2017 jusqu'au mercredi 25 octobre 2017, de 7h30 à 16h
					des deux côtés de la chaussée, partie comprise entre la rue Chazière et le boulevard des Canuts	
11696	Entreprise Etp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement GRDF	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bossuet	sur 20 m au droit de l'immeuble situé au n° 14	A partir du lundi 25 septembre 2017 jusqu'au lundi 9 octobre 2017
11697	Entreprise Etp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement GRDF	la circulation des véhicules sera interdite	Rue du Mail	partie comprise entre la rue d'Austerlitz et la rue Dumenge	A partir du lundi 25 septembre 2017 jusqu'au lundi 9 octobre 2017
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé			A partir du lundi 25 septembre 2017 jusqu'au vendredi 29 septembre 2017, de 8h à 17h
11698	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Dumont d'Urville	sur 20 m de part et d'autre de la rue de Nuits	A partir du mercredi 20 septembre 2017 jusqu'au mercredi 11 octobre 2017
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue de Nuits	sur 20 m de part et d'autre de la rue Dumont d'Urville	
				Rue Dumont d'Urville	des deux côtés de la chaussée, sur 20 m de part et d'autre de la rue Dumont d'Urville	
Registre de l'année 2017						

L'original de chaque arrêté du Maire peut être consulté dans son intégralité au service Occupation Temporaire de l'Espace Public - 11 rue Pizay - 69001 Lyon - Les jours ouvrables aux heures d'ouverture

Tout recours contre lesdits arrêtés doit être formé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à compter de la date de parution du présent Bulletin municipal officiel (BMO) de la Ville de Lyon.

*Les mesures concernant la circulation sont signées par M. Pierre Abadie, Vice-Président délégué à la voirie à la Métropole de Lyon.
Les mesures concernant le stationnement sont signées par M. Jean-Yves Sécheresse, Adjoint au Maire de Lyon.*

Délégation Générale aux Ressources Humaines (Gestion administrative des personnels)

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Bonnassieux	Anne Marie	Adjoint technique principal 2ème classe	Titulaire	1/9/2017	Education	Détachement
Lecluse	Carmen	Atsem principal de 2ème classe	Titulaire	1/9/2017	Education	Détachement
Azerot	Marie Michèle	Atsem principal 2ème classe	Titulaire	1/9/2017	Education	Détachement
Bouveiron	Myriam	Assistant de conservation principal 2ème classe	Stagiaire détachée	1/9/2017	Bibliothèque municipale	Détachement
Achoui Louise	Louisa	Adjoint administratif principal 2ème classe	Titulaire	1/8/2017	Mairie du 4ème	Intégration directe
Chaudet	Jean christophe	Adjoint technique	Titulaire	1/7/2017	Education	Intégration directe
Champ	Séphanie	Assistant de conservation principal 2ème classe	Stagiaire	1/9/2017	Bibliothèque municipale	Nomination stagiaire catégorie B
Guerard	Alexandre	Assistant de conservation principal 2ème classe	Stagiaire	1/9/2017	Bibliothèque municipale	Nomination stagiaire catégorie B
Besson	Karine	Educateur de jeunes enfants	Stagiaire	1/8/2017	Enfance	Nomination stagiaire catégorie B
Massardier	Hélène	Educateur de jeunes enfants	Stagiaire	1/8/2017	Enfance	Nomination stagiaire catégorie B
Charreton	Emilie	Auxiliaire de puériculture	Contractuel	1/8/2017	Enfance	Nomination stagiaire catégorie C
Goiffon	Blandine	Auxiliaire de puériculture	Contractuel	1/6/2017	Enfance	Nomination stagiaire catégorie C
François dit Christophe	Clarisse	Atsem principale de 2ème classe	Stagiaire	1/9/2017	Education	Nomination stagiaire catégorie C
Clement	Catherine	Atsem principale de 2ème classe	Stagiaire	1/9/2017	Education	Nomination stagiaire catégorie C
Marin	Virginie	Atsem principale de 2ème classe	Stagiaire	1/9/2017	Education	Nomination stagiaire catégorie C
Glaster	Jayananda	Adjoint technique	Stagiaire	1/9/2017	Education	Nomination stagiaire catégorie C
Danielyan	Stella	Adjoint technique	Stagiaire	1/9/2017	Education	Nomination stagiaire catégorie C
Maqrane	Fatima	Atsem principale de 2ème classe	Stagiaire	1/9/2017	Education	Nomination stagiaire catégorie C
Charles	Karine	Atsem principale de 2ème classe	Stagiaire	1/9/2017	Education	Nomination stagiaire catégorie C
Fontaine	Anaïs	Atsem principale de 2ème classe	Stagiaire	1/9/2017	Education	Nomination stagiaire catégorie C
Syed shuja	Naïla	Adjoint administratif	Stagiaire	1/7/2017	Education	Nomination stagiaire catégorie C
Piscaglia	Jessica	Atsem principale de 2ème classe	Stagiaire	1/9/2017	Education	Nomination stagiaire catégorie C
Picard	Lisa	Atsem principale de 2ème classe	Stagiaire	1/9/2017	Education	Nomination stagiaire catégorie C
Di vita	Laurence	Atsem principale de 2ème classe	Stagiaire	1/9/2017	Education	Nomination stagiaire catégorie C
Ferchiche	Nadia	Atsem principale de 2ème classe	Stagiaire	1/9/2017	Education	Nomination stagiaire catégorie C
Doutreligne	Frédéric	Adjoint technique ppal 2ème classe	Stagiaire	1/9/2017	Education	Nomination stagiaire catégorie C
Guilhaumon	Quentin	Agent technique principal 2ème	Contractuel	1/9/2017	Espaces verts	Recrutement
Spittler	Nicolas	Agent technique principal 2ème	Contractuel	1/9/2017	Espaces verts	Recrutement
Monrose	Joseph	Agent technique principal 2ème	Contractuel	1/9/2017	Espaces verts	Recrutement

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Koita	Aminata	Animateur	Contractuel	1/4/2017	Education	Recrutement
Allemand	Emmanuel	Rédacteur principal de 1ère classe	Titulaire	13/9/2017	Finances	Recrutement
Knosp	Cécile	Attaché	Titulaire	1/9/2017	Cabinet du maire	Recrutement
Djaffar	Rachida	Atsem principal 2ème classe	Contractuel	1/9/2017	Education	Recrutement
Kernafi	Soraya	Adjoint technique	Contractuel	1/9/2017	Education	Recrutement
Loukili	Hanane	Adjoint technique	Contractuel	1/9/2017	Education	Recrutement
Amisse	Elodie	Adjoint technique	Contractuel	1/8/2017	Enfance	Recrutement
Bethgnies	Soizic	Educatrice de jeunes enfants	Contractuel	28/8/2017	Enfance	Recrutement
Brottes	Carine	Adjoint technique	Contractuel	1/8/2017	Enfance	Recrutement
Campoy	Julia	Adjoint technique	Contractuel	1/8/2017	Enfance	Recrutement
Charret	Audrey	Adjoint technique	Contractuel	1/8/2017	Enfance	Recrutement
Dalleau	Stacy	Auxiliaire de puériculture	Contractuel	1/8/2017	Enfance	Recrutement
Delaigue	Céline	Adjoint technique	Contractuel	28/8/2017	Enfance	Recrutement
Durand	Mathilde	Adjoint technique	Contractuel	1/8/2017	Enfance	Recrutement
Ferraro	Laetitia	Adjoint technique	Contractuel	28/8/2017	Enfance	Recrutement
Goujon	Sophie	Adjoint technique	Contractuel	1/8/2017	Enfance	Recrutement
Lor saw	Honorine	Adjoint technique	Contractuel	1/8/2017	Enfance	Recrutement
Maillet	Frédéric	Adjoint technique	Contractuel	1/8/2017	Enfance	Recrutement
M'bika Mabilia	Virginie	Adjoint technique	Contractuel	1/8/2017	Enfance	Recrutement
Pereira	Amandine	Adjoint technique	Contractuel	1/8/2017	Enfance	Recrutement
Quedou-jora	Stéphanie	Adjoint technique	Contractuel	1/8/2017	Enfance	Recrutement
Rollet	Sophie	Auxiliaire de puériculture	Contractuel	1/8/2017	Enfance	Recrutement
Soule	Anaïk	Adjoint technique	Contractuel	1/8/2017	Enfance	Recrutement
M'bika mabilia	Virginie	Adjoint technique	Contractuel	1/7/2017	Enfance	Recrutement
Amisse	Elodie	Adjoint technique	Contractuel	31/8/2017	Enfance	Recrutement
Benard	Carine	Educatrice de jeunes enfants	Contractuel	1/8/2017	Enfance	Recrutement
Benard	Carine	Educatrice de jeunes enfants	Contractuel	28/8/2017	Enfance	Recrutement
Betolière	Kinga	Adjoint technique	Contractuel	1/8/2017	Enfance	Recrutement
de Bonis	Maria	Adjoint technique	Contractuel	1/8/2017	Enfance	Recrutement
Gimenez	Véronique	Auxiliaire de puériculture	Contractuel	1/9/2017	Enfance	Recrutement
Pérez	Maéva	Adjoint technique	Contractuel	1/8/2017	Enfance	Recrutement
Pérez	Maéva	Adjoint technique	Contractuel	28/8/2017	Enfance	Recrutement
Perrin	Lucille	Auxiliaire de puériculture	Contractuel	1/9/2017	Enfance	Recrutement
Temirboulatov	Zarema	Adjoint technique	Contractuel	1/8/2017	Enfance	Recrutement
Sall Mame	Rokhaya	Auxiliaire de puériculture	Contractuel	1/7/2017	Enfance	Recrutement
Hameau	Camille	Adjoint technique	Contractuel	28/8/2017	Enfance	Recrutement
Ngo Nlend	Mariette	Adjoint technique	Contractuel	1/8/2017	Enfance	Recrutement
Parisien	Diane	Chef de service	Titulaire	1/9/2017	Police municipale	Recrutement
Guillot	Stéphane	Technicien	Stagiaire	18/9/17	Bibliothèque municipale	Recrutement
Campos	Tania	Employé de biblothèque	Contractuel	1/8/2017	Bibliothèque municipale	Remplacement
Maréchal	Nathalie	Adjoint technique	Titulaire	1/7/2017	Régulation urbaine	Arrêté rectificatif
Duchiron	Anna-Line	Adjoint technique de 2ème classe	Stagiaire	29/8/2017	Education	Arrêté rectificatif
Magane	Fatima	Infirmière	Contractuel	1/6/2017	Ecologie urbaine	Recrutement remplaçant

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Benazout	Mohamed	Adjoint technique	Contractuel	1/6/2017	Cimetière	Recrutement remplaçant
Ennouri	Sarah	Adjoint administratif	Contractuel	24/6/2017	Mairie du 1er	Recrutement remplaçant
Laroche	Yoan xavier	Adjoint administratif	Contractuel	1/7/2017	Mairie du 1er	Recrutement remplaçant
Maurin	Noel	Adjoint technique	Contractuel	1/6/2017	Mairie du 9ème	Recrutement remplaçant
Gauthier	Nathalie Daniele	Adjoint technique	Contractuel	24/6/2017	Cimetière	Recrutement remplaçant
Benazout	Mohamed	Adjoint technique	Contractuel	1/7/2017	Cimetière	Recrutement remplaçant
Chorel	Pierre Clément	Adjoint administratif	Contractuel	3/7/2017	Service Mairie d'arrondissement	Recrutement remplaçant
Lahmici	Mohammed	Adjoint technique	Contractuel	3/7/2017	Cimetière	Recrutement remplaçant
Guerry	Mathilde	Adjoint administratif	Contractuel	12/7/2017	Mairie du 3ème	Recrutement remplaçant
Guerry	Mathilde	Adjoint administratif	Contractuel	30/8/2017	Mairie du 3ème	Recrutement remplaçant
Mechta	Abdelkrim	Adjoint technique	Contractuel	1/2/2017	Sports	Recrutement remplaçant
Mechta	Abdelkrim	Adjoint technique	Contractuel	1/2/2017	Sports	Recrutement remplaçant
Mechta	Abdelkrim	Adjoint technique	Contractuel	1/2/2017	Sports	Recrutement remplaçant
Chambonnet	Alicia	Adjoint administratif	Contractuel	20/6/2017	Mairie du 4ème	Recrutement remplaçant
Le quintrec	Iris	Adjoint administratif	Contractuel	1/8/2017	Service Mairie d'arrondissement	Recrutement remplaçant
Ennouri	Sarah	Adjoint administratif	Contractuel	27/7/2017	Mairie du 1er	Recrutement remplaçant
Domergue	Claire	Adjoint administratif	Contractuel	1/7/2017	Mairie du 4ème	Recrutement remplaçant
Boudali	Kenize	Adjoint administratif	Contractuel	12/7/2017	Mairie du 3ème	Recrutement remplaçant
Réeb	Allan	Adjoint technique	Contractuel	1/7/2017	Mairie du 3ème	Recrutement remplaçant
Chollet	Pierrick	Adjoint administratif	Contractuel	4/7/2017	Mairie du 3ème	Recrutement remplaçant
Prot	Sophie	Adjoint administratif	Contractuel	1/8/2017	Mairie du 7ème	Recrutement remplaçant
Rieu	Brandon	Adjoint administratif	Contractuel	24/7/2017	Mairie du 5ème	Recrutement remplaçant
Lagrange	Minouche	Adjoint administratif	Contractuel	28/8/2017	Mairie du 2ème	Recrutement remplaçant
Benregui	Iness	Adjoint administratif	Contractuel	27/7/2017	Mairie du 4ème	Recrutement remplaçant
Delos	Mathieu	Adjoint technique	Contractuel	1/9/2017	Mairie du 9ème	Recrutement remplaçant
Verin	Elodie	Adjoint administratif	Contractuel	7/8/2017	Mairie du 1er	Recrutement remplaçant
Verin	Elodie	Adjoint administratif	Contractuel	31/8/2017	Mairie du 1er	Recrutement remplaçant
Medaouri	Mona	Adjoint technique	Contractuel	1/9/2017	Education	Recrutement remplaçant
Lafitte	Gwenaëlle	Agent accueil	Contractuel	20/5/2017	Mairie du 9ème	Recrutement complément temps partiel
Nourry	Marjolaine	Adjoint administratif	Contractuel	1/7/2017	Mairie du 8ème	Recrutement complément temps partiel
Oudebib	Rachid	Adjoint administratif	Contractuel	1/7/2017	Mairie du 2ème	Recrutement complément temps partiel
Leclere	Fabienne	Adjoint administratif	Contractuel	1/7/2017	Régulation urbaine	Recrutement complément temps partiel
Dahmani	Ynes	Adjoint administratif	Contractuel	29/7/2017	Mairie du 4ème	Recrutement complément temps partiel
Pidault	Jean Adrien	Adjoint administratif	Contractuel	24/6/2017	Mairie du 7ème	Recrutement complément temps partiel
Fernandez	Sandy	Adjoint administratif	Contractuel	23/7/2017	Mairie du 9ème	Recrutement complément temps partiel
Moine	Julie	Adjoint administratif	Contractuel	1/7/2017	Mairie du 8ème	Recrutement complément temps partiel
Lafitte	Gwenaëlle	Adjoint administratif	Contractuel	20/8/2017	Mairie du 9ème	Recrutement complément temps partiel
Leclere	Fabienne	Adjoint administratif	Contractuel	2/9/2017	Régulation urbaine	Recrutement complément temps partiel
Oguno	Evelyne	Adjoint administratif	Contractuel	1/10/2017	Cabinet du maire	Recrutement complément temps partiel
Raitiere	Anouchca	Adjoint technique	Contractuel	1/9/2017	Education	Recrutement complément temps partiel
Danon	Alexia	Adjoint technique	Contractuel	1/9/2017	Education	Recrutement complément temps partiel

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Menas	Latifa	Adjoint technique	Contractuel	1/9/2017	Education	Recrutement complément temps partiel
Pinet	Laura	Adjoint administratif	Contractuel	1/9/2017	Education	Recrutement complément temps partiel
Collin	Nathalie	Adjoint administratif	Contractuel	6/9/2017	Cabinet du maire et services rattachés	Recrutement remplaçant agent en détachement
Moine	Julie	Adjoint administratif	Stagiaire	1/9/2017	Service Mairie d'arrondissement	Nomination stagiaire
Bayle	Marion	Gardien-brigadier	Titulaire	1/1/2017	Police municipale	Réintégration
Pelletier	Stéphanie	Gardien-brigadier	Titulaire	1/8/2017	Police municipale	Réintégration
Belfar	Virginie	Adjoint technique principal 2ème classe	Titulaire	11/9/2017	Education	Réintégration

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

Conseil municipal - Séance publique - Avis

Le Conseil municipal se réunira en séance publique le lundi 25 septembre 2017 à 14 h 30, à l'Hôtel de Ville, salle du Conseil municipal.

Direction de la Commande Publique - Avis

Les avis d'appel public à la concurrence sont disponibles sur le site internet de la Ville de Lyon à l'adresse suivante : www.marchespublics.lyon.fr